

Rapport d'orientation budgétaire 2019

7 février 2019



Rapport d'Orientation Budgétaire 2019



SOMMAIRE

PARTIE I – PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES _____ 5

☞ Perspectives économiques _____ 5

- ✓ La croissance économique et un chômage élevé
- ✓ Les prélèvements obligatoires et la dette publique
- ✓ Le déficit public
- ✓ Le prix du baril
- ✓ L'inflation et le pouvoir d'achat
- ✓ Maintien de bonnes conditions de crédits

☞ Conséquences pour les collectivités _____ 9

- ✓ Les nouvelles contraintes sur les budgets des collectivités territoriales
 - La baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et la contractualisation avec l'Etat
 - Point sur la convention de Perpignan avec l'Etat
 - L'Etat poursuit ses désengagements, non compensés financièrement
- ✓ La loi de finances 2019
 - Les principales mesures concernant les communes
- ✓ Les chantiers 2019 impactant les collectivités territoriales
 - La réforme de la fiscalité locale
 - Mutualisation et dématérialisation

PARTIE II – SITUATION FINANCIERE DE PERPIGNAN _____ 14

☞ PERPIGNAN, UNE SITUATION FINANCIERE PARFAITEMENT SAINTE _____ 14

- ✓ Analyse financière réalisée par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) permet d'observer sur la période 2014/2017 les tendances suivantes
 - Le résultat comptable progresse régulièrement et sensiblement : +7,2 M€ depuis 2014
 - La capacité d'autofinancement brute gagne 7,7 M€ sur la période

- **La capacité d'autofinancement nette s'élève à 12 M€, quasi doublée en 3 ans**
- **Le délai moyen de remboursement du stock de dette atteint l'excellent niveau de 6,98 ans**

✓ **En 2018, la bonne santé financière de Perpignan se confirme**

- **L'excédent de fonctionnement progresse pour atteindre 50,6 M€ environ**
- **Le délai moyen de remboursement du stock de dette est prévu à 6,4 années en 2018. Il était à 9,22 en 2014 et à 15,50 en 2009**
- **Perpignan, l'excellence pour la qualité comptable : 19,5/20**

↪ **LA MAITRISE DE LA MASSE SALARIALE** _____ 16

↪ **UNE DETTE PARFAITEMENT SECURISEE** _____ 18

PARTIE III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 _____ 21

↪ **1 - INVESTIR POUR L'ATTRACTIVITE DE PERPIGNAN** _____ 21

✓ **Le territoire perpignanais est attractif**

- **La population**
- **Les revenus des foyers fiscaux**
- **La Ville se construit**
- **Les entreprises qui investissent**

✓ **Le projet de territoire**

☞ *Perpignan, destination touristique et de congrès* _____ 23

- **Le patrimoine historique**
- **Des évènements festifs et des animations**
- **Le Palais des congrès et des expositions**

☞ *Les autres équipements de centralité participant à l'attractivité* _____ 27

- **L'aéroport**
- **El centre del món, la gare TGV**
- **L'hôpital**
- **Les équipements sportifs de haut niveau**
- **Les équipements culturels très fréquentés**

✓ **Une ville à développement durable**

- ✓ En 2019, l'investissement sera de 60 M€
 - Investissement par habitant : Perpignan au 6^e rang national
 - Evolution des dépenses d'équipement et convention de gestion
 - Financement de l'investissement 2019

↪ 2 - INVESTIR POUR LE RETOUR DE L'UNIVERSITE DE DROIT EN CENTRE-VILLE _____ 34

↪ 3 – FACILITER LE MAINTIEN DU PALAIS DE JUSTICE EN CENTRE-VILLE _____ 35

↪ 4 – INVESTIR POUR LA SECURITE DES PERPIGNANAIS _____ 36

- ✓ Perpignan, première police municipale de France
- ✓ Moyens humains doublés en 6 ans
- ✓ Moyens matériels

↪ 5 - INVESTIR POUR LA QUALITE DE VIE DES PERPIGNANAIS ET UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE _____ 38

- ✓ Investir pour plus de proximité dans les services à la population
- ✓ Investir pour un espace urbain partagé et agréable
 - Voirie : fil conducteur des liaisons urbaines
 - Nature urbaine : redonner sa place à l'arbre et aux espaces naturels
 - Investir pour un espace entretenu au quotidien
- ✓ Un maillage d'équipements de proximité dans tous les quartiers
 - Perpignan, le sport sur tout le territoire.
 - Petite enfance, une place pour chaque enfant
 - Les maisons de quartier
 - Une dynamique de l'animation de proximité
- ✓ L'accompagnement des seniors
- ✓ La qualité du service public est récompensée par de nombreuses distinctions nationales
- ✓ Investir dans les quartiers

↪ 6 - INVESTIR POUR LA CONNAISSANCE ET LE SAVOIR DES PERPIGNANAIS _____ 47

- ✓ L'éveil artistique, culturel et sportif chez l'enfant
 - L'éveil artistique et culturel dans les structures « petite enfance »
 - Les projets spécifiques scolaires et périscolaires
 - Les manifestations de mise en lumière des projets scientifiques ou culturels des enfants

- ✓ **Des structures éducatives modernes et des moyens importants**
 - **Investissements et travaux réalisés dans les écoles**
 - **La mise en œuvre du très haut débit dans les structures éducatives de la Ville**
 - **L'environnement numérique de travail**
 - **Les Tableaux Blancs Interactifs (TBI) pour 100 % des écoles**
 - **Les classes mobiles de tablettes numériques**
 - **Une Atsem par classe**
 - **Les classes dédoublées**
 - **Caisse des écoles**
- ✓ **La rénovation de la médiathèque**
- ✓ **Education, savoirs et connaissances**
- ✓ **Accompagnement des jeunes**

↪ **7 - FAIRE PARTAGER LE PROJET POUR DEVELOPPER LES PARTENARIATS** _____ 52

- ✓ **Dispositif « Action cœur de ville »**
- ✓ **Le nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU)**
- ✓ **Le contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée**
- ✓ **L'Europe – ATI « Approches territoriales intégrées » volet Urbain**
- ✓ **Le label Grands Sites Occitanie/Pyrénées-Méditerranée**

↪ **8 – BAISSER LA FISCALITE APRES 7 ANNEES CONSECUTIVES DE PAUSE FISCALE** _____ 55

PARTIE IV – CONCLUSION _____ 60

La loi NOTRe prévoit la présentation par l'exécutif d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport fait l'objet d'un débat à l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Première étape du cycle budgétaire, qui se prolongera par le vote du Budget Primitif en mars et du Compte Administratif en juin, le Débat d'Orientation Budgétaire est un acte majeur dans lequel sont analysées et mises en perspective les évolutions des indicateurs clés de gestion.



Nous allons voir que les perspectives économiques deviennent moins favorables et que le niveau élevé de la dépense publique française pénalise les indicateurs économiques. Dans ce contexte, le gouvernement contraint les collectivités à plus d'efforts de gestion, traduits dans la loi de programmation des finances publiques 2018/2022.

Toutes les collectivités voient leur Dotation globale de fonctionnement (DGF) fortement diminuée par rapport à 2013. Cependant, la situation financière de Perpignan reste parfaitement saine ce qui permet de mettre en œuvre un projet de territoire ambitieux qui positionne Perpignan parmi les villes où l'investissement est le plus élevé. Grâce à ce projet de territoire, l'attractivité, la qualité de vie des Perpignanais et le service public, se développent comme en témoignent divers indicateurs et labels que nous détaillerons dans ce rapport.



PARTIE I – PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES

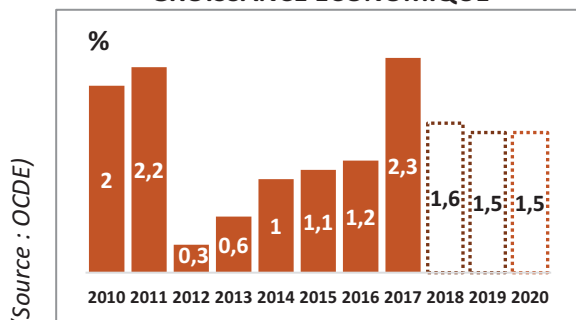
👉 Perspectives économiques

✓ La croissance économique et un chômage élevé

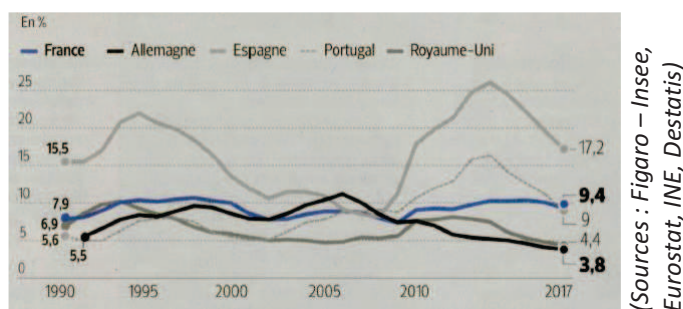
L'économie européenne s'oriente vers un ralentissement lié notamment au prix du pétrole très volatile (qui devrait amputer la croissance du 0,2 point de PIB en 2018), aux tensions commerciales internationales, aux perspectives d'un Brexit « dur » ou la possibilité d'une crise de la dette italienne.

Après une progression du PIB de 2,3 % en 2017, la croissance française ralentit avec la diminution du pouvoir d'achat liée à la hausse du prix du pétrole. L'inflation a fortement accéléré, ce qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance. La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages, notamment en matière d'épargne. Avec un taux de chômage de 9,1 % de la population active à la fin du 3^e trimestre 2018, la France se situe toujours parmi les mauvais élèves en Europe même si la tendance est à la baisse (de 10,2 % à 9,4 % en 2 ans).

CROISSANCE ECONOMIQUE



EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE



✓ Les prélèvements obligatoires et la dette publique

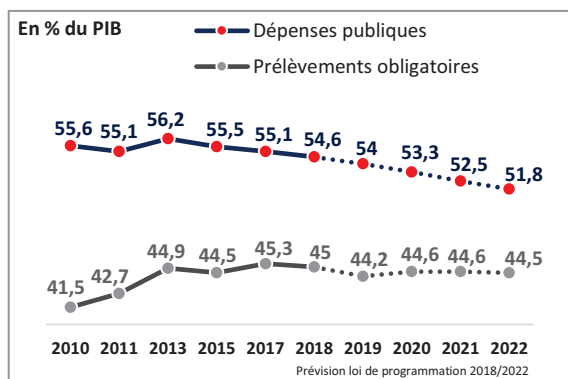
En 2017, les prélèvements obligatoires ont franchi la barre symbolique des 1.000 milliards d'euros (1.038 Md€). Pour mémoire, ils s'élevaient à 670 milliards, il y a 15 ans.

Paradoxalement dans le même temps, la dette publique, c'est-à-dire le cumul des déficits, est passée de 957 Md€ en 2002 à 2.257 Md€ en 2017, soit de 60 % à 100 % du PIB.

Le gonflement de l'endettement public, malgré la hausse considérable des prélèvements obligatoires, s'explique par la croissance toujours plus importante des dépenses publiques, maladie chronique de l'économie française.

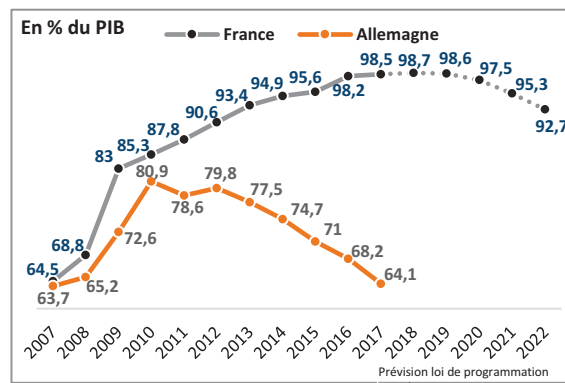
Ainsi, la France est la championne des dépenses publiques alors que d'autres pays ont réussi à la contenir en réduisant les prélèvements et leur endettement.

TAUX DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES ET PART DES DEPENSES PUBLIQUES (hors crédits d'impôts)



(Source : Les Echos/Insee PLF 2019)

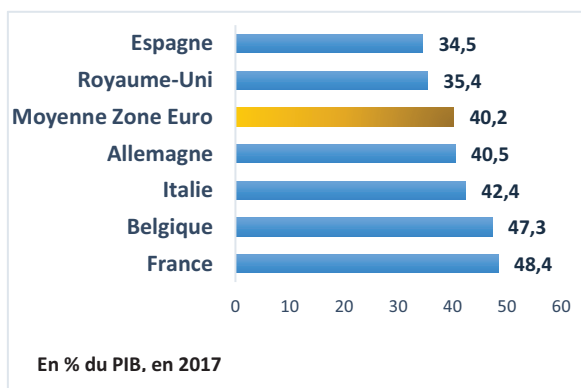
LA DETTE PUBLIQUE



(Source : Figaro - Eurostat, Insee 2006-2017)

La France est en déficit chronique depuis 25 ans. Elle s'endette sur les marchés financiers pour financer ses dépenses de fonctionnement. Lestée de 2.300 Md€ de dettes, soit 1.000 Md€ de plus que ses engagements européens l'autorisent, elle emprunte chaque année 200 Md€ pour rembourser ses propres emprunts. 195 Md€ seront empruntés en 2018 et 200 Md€ en 2019, des montants jamais atteints.

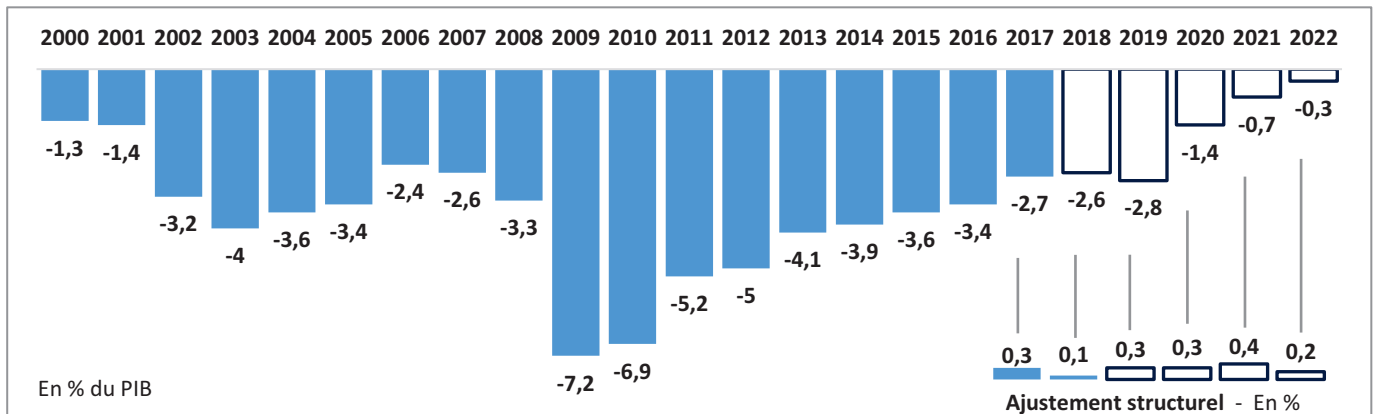
La France a la pression fiscale la plus forte en Europe, recettes issues des impôts et cotisations sociales.



Les recettes fiscales, englobant impôts et cotisations, représentaient 48,4 % du PIB en 2017, un record en Europe, taux largement supérieur à celui de l'Union Européenne (40,2 %). Ces chiffres ont une résonance particulière en plein mouvement des gilets jaunes.

(Source : Les Echos)

✓ Le déficit public



(Sources : Les Echos/Insee, PLF 2019)

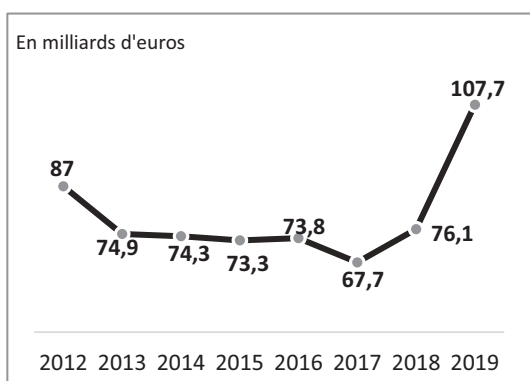
Avec un déficit public attendu initialement à 2,8 % du PIB en 2019, la France était déjà l'un des plus mauvais élèves de la zone euro. L'effort structurel s'annonçait insuffisant pour la Commission européenne et pour le Haut-Conseil des Finances Publiques.

Les nouvelles dépenses promises par le chef de l'Etat pour répondre aux gilets jaunes génèrent 10 milliards de dépenses additionnelles. Le déficit public français est certain de déraiper. Prévu à 2,8 % du PIB en 2019, il avait déjà toutes les chances de glisser vers les 3 % du fait du ralentissement de la croissance. Désormais, c'est la perspective des 3,2 % qui se profile.

Comment réagira l'Union européenne ? Deux questions se posent sur le plan technique. La première concerne l'éventuelle ouverture d'une nouvelle procédure pour déficit excessif. Le scénario est loin d'être garanti car si un pays dépasse les 3 % sur une année seulement, il peut échapper à une telle procédure pour autant qu'il reste en dessous des 3,5 %. Or le déficit 2019 inclut une dépense exceptionnelle de 0,9 points de PIB, liée au basculement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement de charges. Mécaniquement, l'année 2020 a donc toutes les chances de se solder par un déficit à nouveau sous les 3 %.

En revanche, il ne fait plus le moindre doute que Paris ne va pas respecter les règles propres aux pays situés sous les 3 % qui obligent à un effort sur le déficit structurel (calculé hors fluctuations conjoncturelles). Celui-ci doit être réduit de 0,7 point de PIB sur deux ans au minimum. La France est désormais certaine d'en être loin. La Commission pourrait donc décider de lancer une procédure comparable à celle envisagée actuellement contre l'Italie.

LE DEFICIT DE L'ÉTAT SE CREUSE



(Sources Les Echos, Insee 2006-2017)

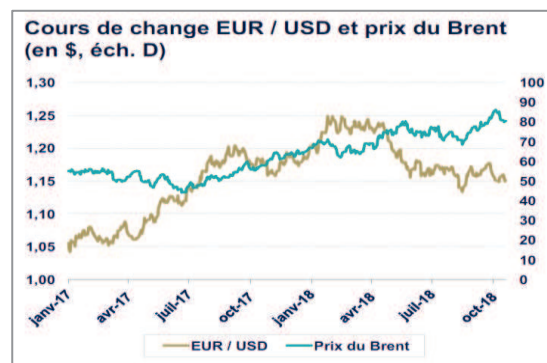
La transformation du dispositif Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse des cotisations va contribuer au spectaculaire creusement du déficit de l'État à 98,7 Md€ en 2019, révisé à 107,7 Md€ suite aux mesures décidées en décembre sur le pouvoir d'achat. Depuis, les changements méthodologiques appliqués par l'INSEE, notamment la décision de requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 % à 2,7 %) mais considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5 % en 2017.

Celle-ci devrait évoluer légèrement à la hausse et demeurer quasiment stable jusqu'en 2020. Aucune baisse significative n'est désormais attendue avant 2021. Néanmoins, dans le projet de loi de finances 2019, le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 : la réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.

✓ Le prix du baril



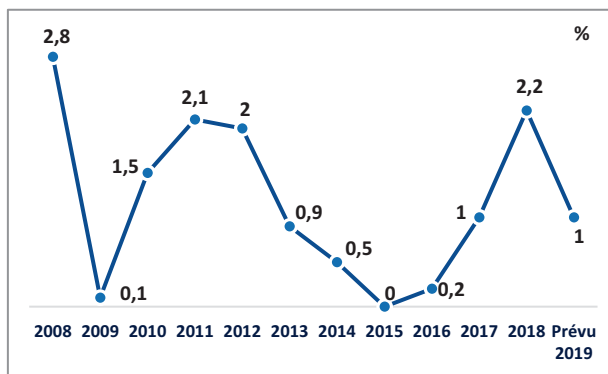
(Source : boursorama.com)



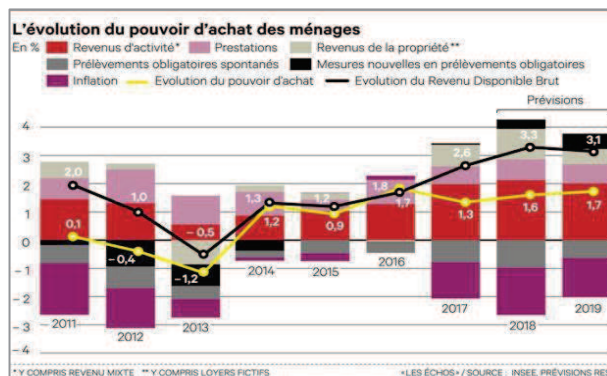
(Sources : Finance Active – Thomson Reuters)

L'appréciation du dollar par rapport à l'euro s'explique, aux Etats-Unis, par des indicateurs économiques vigoureux, des taux de rendement performants et la réforme fiscale. Elle a pour effet de surenchérir le prix du baril dont le cours a atteint son plus haut niveau depuis 4 ans, ce qui pénalise le coût de production des entreprises françaises et le pouvoir d'achat des ménages.

✓ L'inflation et le pouvoir d'achat



(Source : www.boursier.com)



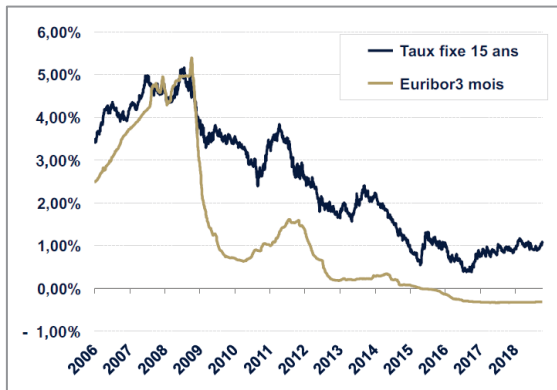
(Source : Les Echos – Insee prévisions RESF)

Le retour de l'inflation à son plus haut niveau (2,2 % prévu en 2018), depuis 2012, est lié notamment à l'augmentation du prix du pétrole et des prix de l'énergie (+10 % sur un an). L'inflation réduit le pouvoir d'achat des Français.

C'est dans ce contexte économique que le climat social s'est brusquement tendu en novembre 2018 avec le mouvement des gilets jaunes, né d'un ras le bol fiscal et d'une baisse ressentie du pouvoir d'achat.

Les mesures annoncées (hausse de 100 €/mois de la prime d'activité, annulation de la hausse de la CSG pour certains retraités, défiscalisation des heures supplémentaires) vont augmenter le pouvoir d'achat de 0,5 %. Le gain de pouvoir d'achat serait de 3 % sur un an. Le reflux du prix du pétrole et le gel du prix du gaz et de l'électricité pourraient limiter l'inflation 2019 à 1 % (contre 2,2 % en 2018).

✓ **Maintien de bonnes conditions de crédits**



Les conditions d'octroi de crédit demeurent favorables tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de taux d'intérêt des crédits au logement qui sont repartis à la baisse depuis février, atteignant 1,53 % en octobre, à peine plus élevés que le minimum de 1,5 % observé en décembre 2016.

(Source : Finance Active)

Après une période favorable, le contexte économique et social se dégrade. La France est confrontée à un excès des dépenses publiques qui entraîne des charges fiscales et sociales élevées pour les entreprises et les ménages, impactant le dynamisme de l'économie et la croissance. Le gouvernement est contraint de demander de nouveaux efforts aux collectivités territoriales, traduits dans la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 et dans la loi de finances 2019.

Par ailleurs, de nouveaux désengagements de l'Etat et de nouveaux chantiers avec des effets pour les collectivités devraient se préciser en 2019. Les impacts budgétaires sont inconnus à ce jour.



📁 **Conséquences pour les collectivités**

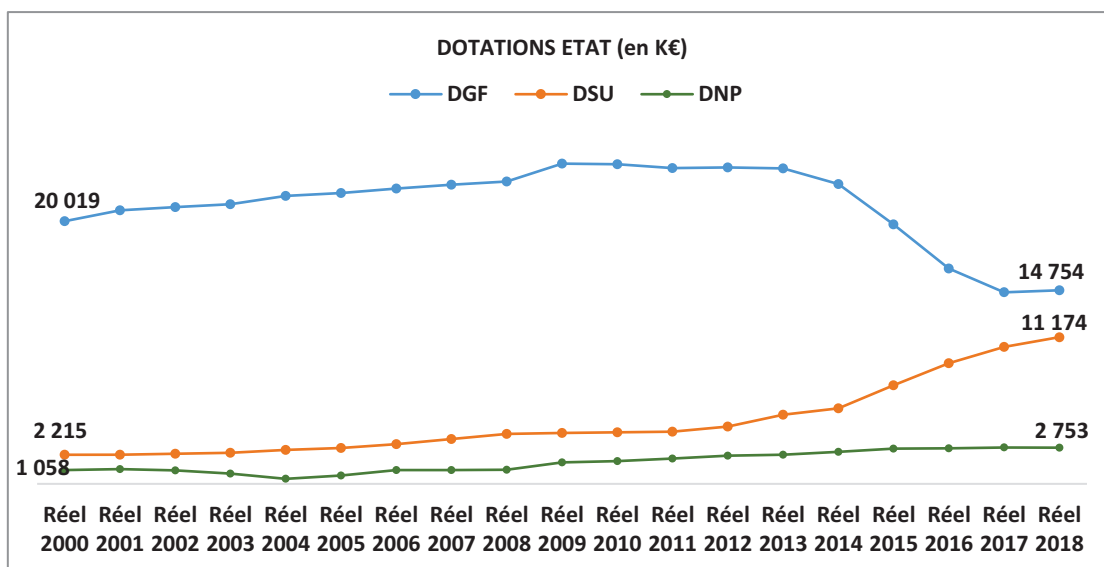
✓ **Les nouvelles contraintes sur les budgets des collectivités territoriales**

- **La baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et la contractualisation avec l'Etat**

La période de 4 ans (2014-2017), durant laquelle la Dotation globale de fonctionnement (DGF) a baissé pour toutes les collectivités, est achevée. Elle a permis de réaliser une économie de 10 Md€ sur le budget de l'Etat.

La DGF de Perpignan qui était de 24 M€ en 2013, ne s'élève plus désormais qu'à 14,7 M€... soit une perte cumulée en 5 ans de 31 M€ par rapport au niveau de DGF réel de 2013.

En 2018, la baisse de la DGF est stoppée et les dotations versées par l'Etat (DGF, dotations de péréquation verticale et compensation) repartent à la hausse (+0,8 M€) après 4 années de baisses successives. Les variables d'ajustement, versées par l'Etat (compensation taxe professionnelle (TP) et taxe foncière (TF)), poursuivent leur effondrement. La compensation TP qui s'élevait à 2,8 M€ en 2000 disparaît totalement en 2018.



en K€

Libellé	Réal 2005	Réal 2006	Réal 2007	Réal 2008	Réal 2009	Réal 2010	Réal 2011	Réal 2012	Réal 2013	Réal 2014	Réal 2015	Réal 2016	Réal 2017	Réal 2018
Dotation Globale Fonctionnement	22 155	22 483	22 785	23 039	24 392	24 336	24 050	24 106	24 026	22 831	19 775	16 399	14 589	14 754
Dotation Solidarité Urbaine	2 719	3 017	3 401	3 802	3 878	3 925	3 984	4 360	5 275	5 759	7 496	9 199	10 429	11 174
Dotation Nationale de Péréquation	630	1 061	1 051	1 079	1 642	1 729	1 923	2 157	2 224	2 429	2 693	2 704	2 768	2 753
Sous total	25 504	26 561	27 237	27 920	29 912	29 990	29 957	30 623	31 525	31 019	29 964	28 302	27 786	28 681
Compensations :														
Taxe Professionnelle	2 126	1 933	1 709	1 415	1 147	1 043	965	807	675	532	351	298	93	0
Taxe Foncière	1 076	1 107	1 086	1 079	976	938	934	802	734	663	481	540	414	403
Total	28 706	29 601	30 032	30 414	32 035	31 971	31 856	32 232	32 934	32 214	30 796	29 140	28 293	29 084

+376 K€ +702 K€ -720 K€ -1418 K€ -1656 K€ -857 K€ +791 K€

En 2018, les recettes de la DGF et les dotations de péréquation verticale (DSU/DNP) se situent entre leur niveau de 2005 et de 2006 ! Dans le même temps, les dépenses 2018 n'ont rien de comparable à celles de 2005 car de nombreux équipements et services publics ont été créés en 14 ans, notamment dans les domaines : éducatif, petite enfance, culturel, sportif et social. C'est dire la difficulté du contexte financier que connaissent les collectivités.

Désormais, une nouvelle période s'ouvre dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Pour réduire la dépense publique française, le niveau d'endettement et le taux de prélèvement obligatoire qui atteignent des records en France, comme nous venons de le voir, l'Etat contraint les collectivités à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement. Perpignan fait partie des premières collectivités à avoir signé avec l'Etat une convention qui limite la progression des dépenses réelles de fonctionnement à 1,45 %, inflation comprise. Globalement, cela limite à 2 M€ par an l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2018 à 2020. Si ce montant est dépassé, l'écart est retenu par l'Etat sur les versements de fiscalité, ce qui reviendrait à réduire à nouveau nos recettes.

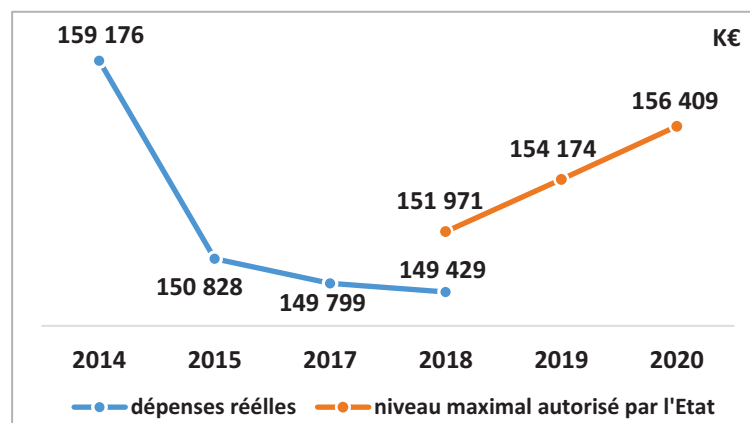
L'objectif de Perpignan est bien évidemment de respecter la convention de façon à pouvoir disposer de la totalité de nos recettes, sans qu'elles ne soient amputées pour non maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En 2019, la maîtrise de la dépense continuera à être recherchée avec la mise en œuvre, lorsque cela sera possible, de plans d'investissement générant des économies en fonctionnement, comme nous avons déjà su le faire, notamment, dans le domaine environnemental, ou encore en continuant à moderniser l'administration municipale avec la e.administration et le numérique.

Dans son rapport sur les finances locales, la Cour des comptes égratigne la contractualisation financière Etat/Collectivités et estime incertaine la réalisation de la trajectoire des dépenses publiques. De ce fait, pour forcer les collectivités à suivre la trajectoire des dépenses écrite dans la loi, la Cour prône le retour de « manière complémentaire » à la baisse des concours de l'Etat.

● Point sur la convention de Perpignan avec l'Etat

– Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :



(Source : contrat de confiance en matière financière entre l'Etat et Perpignan pour la période 2018/2020, signé le 31/05/2018.)

L'objectif fixé par l'Etat pour 2018 est largement atteint puisque les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 149,4 M€ soit 2,6 M€ au-dessous du seuil imposé par l'Etat.

– Evolution du besoin de financement annuel :

La collectivité s'est fixé pour objectif d'améliorer son besoin de financement, défini comme les emprunts minorés des remboursements de dette, selon la trajectoire suivante :

	2017 (rappel)	2018	2019	2020
Besoin de financement initial	-6 175 630 €	0 €	0 €	0 €
Besoin de financement contractualisé	-6 175 630 €	- 3 000 000 €	- 3 000 000 €	- 3 000 000 €

Le besoin de financement réel 2018 s'établit à -10 M€ alors que l'engagement était de -3 M€. L'objectif est donc largement atteint.

Perpignan respecte donc amplement les engagements contractuels fixés par l'Etat.

- **L'Etat poursuit ses désengagements, non compensés financièrement**

Même si l'Etat impose aux collectivités territoriales une maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, celui-ci poursuit les désengagements non compensés financièrement. Après les passeports, les cartes nationales d'identité, la procédure de changement de prénoms et l'enregistrement, la gestion et l'archivage des Pacs, les collectivités territoriales subiront, en 2019, la retenue à la source pour les salaires. Elles auront également à instruire, à la place de la Direction départementale des territoires et de la mer, le volet accessibilité des dossiers d'autorisations de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement recevant du public (ERP) mais aussi les permis de construire portant sur des ERP.

- ✓ **La loi de finances 2019**

La loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité : elle découle de la loi de programmation qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Elle présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation. Après la 1^{ère} tranche de dégrèvement de 30 % en 2018, la 2^e tranche passe à 65 % en 2019. Cette loi ne contient donc pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locale.

- **Les principales mesures concernant les communes**

- Dotation politique de la ville (DPV) : elle se stabilise à 150 M€ en 2019. Perpignan est éligible à cette dotation pour environ 2M€/an. Les critères de répartition sont élargis en 2019, ce qui pourrait pénaliser l'enveloppe revenant à Perpignan.
- Dotation de soutien à l'investissement (DSIL) : elle s'élève à 570 M€ pour 2019, contre 615 M€ dans la loi de finances 2018, soit une baisse de 45 M€. Perpignan a bénéficié en 2016 d'une enveloppe de 0,8 M€, 0,3 M€ en 2017 et 0,33 M€ en 2018.
- Hausse de la péréquation verticale : elle représente 190 M€ en 2019 dont 90 M€ pour la DSU.

L'enveloppe nationale de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) s'élève à 2.291 M€ et celle pour la Dotation nationale de péréquation (DNP) à 794 M€. L'abondement de la péréquation verticale se réduit depuis 3 ans.

ABONDEMENTS DE LA PEREQUATION VERTICALE POUR LES COMMUNES (en M€)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DSU	60	180	180	180	110	90
DNP	10	10	0	0	0	0

(Sources : LF 2014 à 2018 et PLF 2019)

- Emplois aidés : le nombre est en baisse en 2019 : 130.000 emplois aidés financés en 2019 contre 200.000 en 2018, 310.000 en 2017 et 420.000 en 2016.

✓ **Les chantiers 2019 impactant les collectivités territoriales**

● **La réforme de la fiscalité locale**

Le rapport de D. Bur et A. Richard remis au printemps avait convaincu le gouvernement d'opter, fin juin 2018, pour la piste d'un transfert de la part départementale du foncier bâti (TFB) au bloc local. L'enjeu s'élève à plus de 26 Md€, soit le montant de la taxe d'habitation que les communes et leurs intercommunalités auraient dû continuer à toucher après 2020. Face aux réticences de ce scénario, toutes les hypothèses au remplacement de la taxe d'habitation sont possibles.

● **Mutualisation et dématérialisation**

Le Comité interministériel de la transformation publique (CITP) travaille sur plusieurs chantiers visant à développer la mutualisation et la dématérialisation.

Le gouvernement veut accélérer la dématérialisation pour se diriger vers 100 % des services publics accessibles à l'horizon 2022. Ceci avec le double objectif d'offrir de nouveaux services aux citoyens tout en diminuant les dépenses de fonctionnement.

Parmi les nouveaux services, qui intéressent directement les communes, l'inscription en ligne sur les listes électorales est généralisée en 2019. Les communes auront à former et financer des médiateurs numériques pour aider les usagers peu à l'aise avec l'outil numérique.

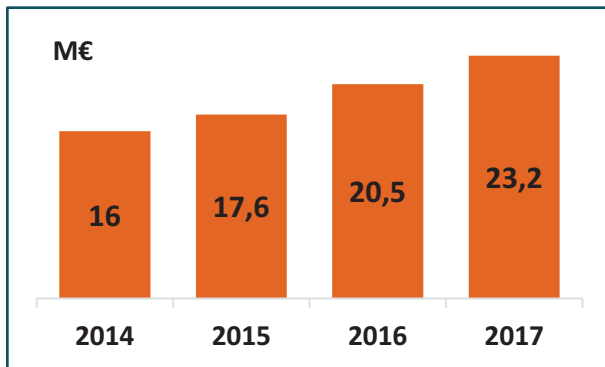
La DGF de Perpignan est désormais amputée chaque année de 10 M€ par rapport à son niveau de 2013.

Pourtant la situation financière n'a jamais été aussi bonne. Sans augmenter les impôts, sans baisser l'investissement, comme l'ont fait de nombreuses grandes collectivités et par une gestion rigoureuse de la dépense publique, Perpignan a su, dans ce contexte économique et financier inédit en rupture radicale avec le passé, maintenir des équilibres financiers sains en les améliorant considérablement comme nous allons à présent l'analyser.

PARTIE II – SITUATION FINANCIERE DE PERPIGNAN

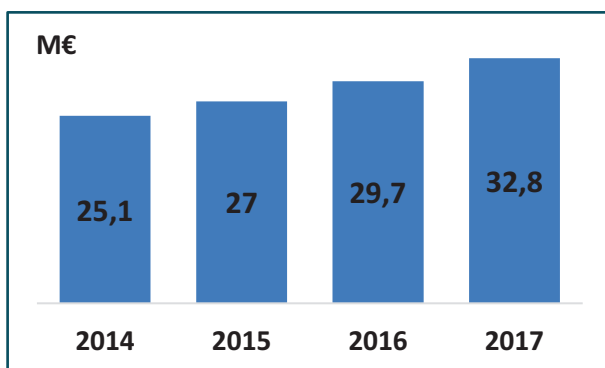
PERPIGNAN, UNE SITUATION FINANCIERE PARFAITEMENT SAIN

- ✓ L'analyse financière, réalisée par la Direction générale des finances publiques (DGFiP), permet d'observer sur la période 2014/2017 les tendances suivantes



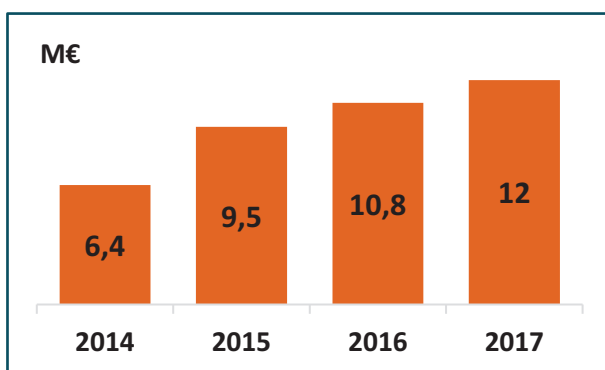
- Le résultat comptable progresse régulièrement et sensiblement : +7,2 M€ depuis 2014

Cette progression est la conséquence à la fois de la dynamique de nos produits et de la maîtrise de l'évolution de nos charges.



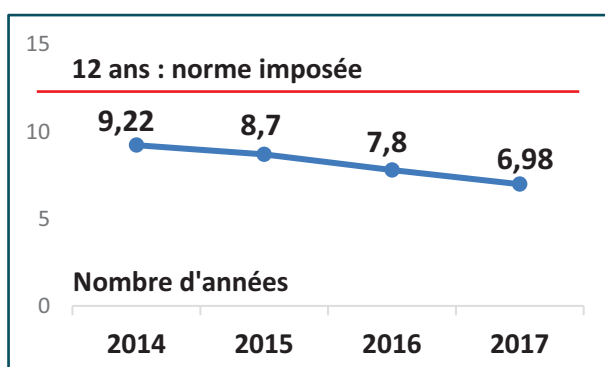
- La capacité d'autofinancement brute gagne 7,7 M€ sur la période

Cet indicateur permet d'illustrer la capacité de Perpignan à dégager de l'épargne de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement



- La capacité d'autofinancement nette s'élève à 12 M€, quasi doublée en 3 ans

Une fois remboursé le capital de la dette, il reste 12 M€ pour autofinancer les dépenses d'équipement. L'autofinancement net permet de moins recourir à l'emprunt pour financer les travaux.



- Le délai moyen de remboursement du stock de dette atteint l'excellent niveau de 6,98 ans

Il faut rappeler que la norme imposée par l'Etat, dans le cadre de la Loi de programmation des finances publiques 2018/2022, est de 12 ans.

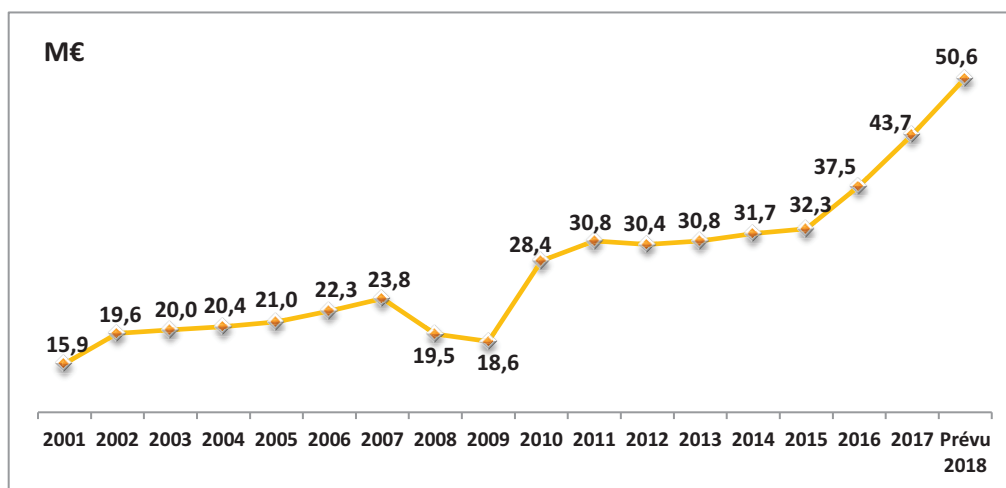
L'excellent niveau atteint par Perpignan nous a permis de ne pas avoir de contrainte sur ce point dans la convention signée avec l'Etat pour la période 2018/2020.

✓ **En 2018, la bonne santé financière de Perpignan se confirme**

- **L'excédent de fonctionnement progresse pour atteindre 50,6 M€ environ**

Cet indicateur permet d'apprécier l'exécution financière et tient compte à la fois de l'évolution des dépenses et recettes. C'est une synthèse qui mesure l'évolution de la gestion d'une collectivité. L'excédent de fonctionnement a progressé de 18,3 M€ en 3 ans et illustre la bonne santé financière de Perpignan.

EVOLUTION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT



La sensible amélioration de la situation financière résulte de la mise en œuvre, bien avant que cela ne devienne une contrainte imposée par l'Etat, de la maîtrise de la dépense publique car durant cette période, la dynamique de certaines recettes a bien été mise à mal notamment les dotations versées par l'Etat, comme nous l'avons déjà vu.

- **Le délai moyen de remboursement du stock de dette est prévu à 6,4 années en 2018. Il était à 9,22 en 2014 et à 15,50 en 2009**
- **Perpignan, l'excellence pour la qualité comptable : 19,5/20**

La Direction générale des finances publiques évalue annuellement la qualité des comptes publics locaux à partir d'un outil de pilotage : l'Indice de qualité des comptes locaux (IQCL) qui est à la fois un indicateur de gestion et un indice de performance comptable. Son champ d'application s'étend aux communes et groupements à fiscalité propre, aux départements, régions, établissements publics de santé et services d'eau et assainissement.

Cet indice, calculé annuellement, est composé de 40 critères classés en 4 domaines : le haut de bilan, les comptes de tiers, les opérations complexes, les délais de passation. Le score d'une collectivité est la résultante de cotation par domaine.

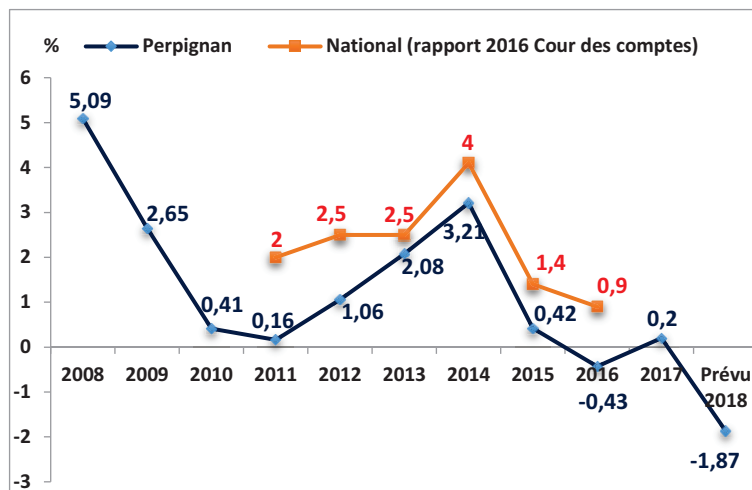
La note de qualité comptable enregistrée par la ville de Perpignan sur le dernier exercice clôturé (2017) est de 19,5/20. Celle-ci se situe à un niveau d'excellence depuis de nombreuses années et montre la parfaite maîtrise par la Ville de sa qualité comptable en collaboration avec le centre des finances publiques.

Pour mémoire, seulement 3 villes (dont Perpignan) sur les 40 villes de plus de 100.000 habitants ont une note supérieure à 19/20 (source : collectivité-locale.gouv.fr).

LA MAITRISE DE LA MASSE SALARIALE

C'est le principal poste de dépense de fonctionnement. La masse salariale représente 61,9 % des dépenses réelles de fonctionnement (CA 2017).

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



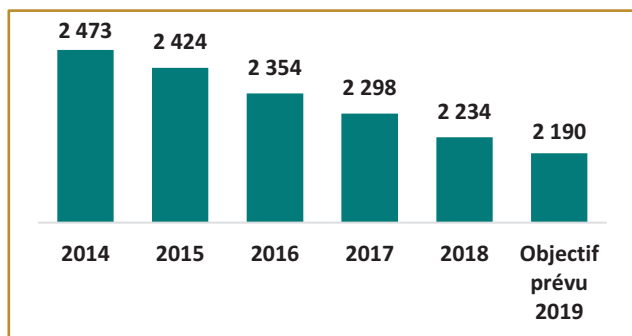
(Source : Comptes Administratifs)

La période 2012/2017 a été marquée par d'importantes augmentations au niveau des cotisations employeurs pour la caisse de retraite (CNRACL) et des revalorisations de carrière de l'ensemble des catégories d'emploi (augmentation de la valeur du point au 01/07/2016 et 01/02/2017 de + 0,6 % à chaque fois, application des mesures du PPCR entre 2016 et 2017). Ainsi, malgré la maîtrise des effectifs, ces années ont connu des variations importantes de la masse salariale.

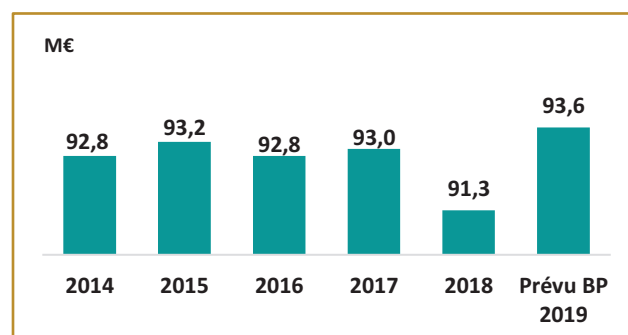
En 2018, la Ville a choisi d'adhérer à l'assurance chômage pour l'ensemble de ses agents contractuels. Cette adhésion a représenté un surcoût de 266.000 €. Par ailleurs, un effort important a été effectué en matière d'apprentissage avec le recrutement de 18 apprentis.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les mesures du PPCR, mises en suspens en 2018, s'appliquent. Elles concernent 1.484 agents pour un surcoût annuel de 375.000 €. Par ailleurs, le SMIC augmentera de 1,5 % soit un surcoût de 45.000 € en 2019. Malgré cela, l'objectif pour 2019 est de maintenir la masse salariale au même niveau qu'en 2018.

EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAYES (HORS ASSISTANTES MATERNELLES ET APPRENTIS)



EVOLUTION DU COUT DE LA MASSE SALARIALE DES EFFECTIFS PERMANENTS



(Source : Comptes administratifs)

Au 31 décembre 2018, la Ville compte parmi ses effectifs permanents 91.85 % d'agents statutaires (titulaires et stagiaires), 6.47% d'agents contractuels de droit public et 1.68 % d'agents contractuels de droit privé (emplois aidés). Parmi les agents occupant un emploi à temps complet, 5.66 % d'entre eux exercent des fonctions à temps partiel. La Ville compte également 4.01 % d'agents à temps non complet.

La durée du temps de travail effective annuelle s'établit à 1.607 heures pour un agent à temps complet. La formation des agents municipaux représente 5.060 jours annuels en 2018. Depuis 2016, la Ville a développé un centre de formation interne dans le but de proposer des formations en adéquation avec les besoins des services, de diminuer les coûts de formation et les déplacements. Ainsi, l'équivalent de 1.772 jours de formation a été dispensé dans ce cadre. En 2018, 1.301 agents ont participé à une action de formation.

Les traitements indiciaires représentent 51,50 % de la masse salariale, le régime indemnitaire près de 8,6 % et la Nouvelle bonification indiciaire (NBI) 1 %. Les heures supplémentaires sont en diminution constante depuis plusieurs années et représentent moins de 0,5 % de la masse salariale (de 987.000 € en 2009 à moins de 450.000 € aujourd'hui). Le contexte sécuritaire explique une partie de ces heures supplémentaires.

A l'image de l'ensemble des collectivités, la Ville a dû faire face à la suppression brutale des contrats aidés au cours du 2^e trimestre 2017. Cependant, contrairement à la majorité des employeurs publics, la municipalité a fait le choix depuis de nombreuses années maintenant, de permettre l'intégration au sein des effectifs de la Ville, des agents recrutés en emplois aidés qui ont fait preuve d'implication et de motivation dans leur manière de servir. Depuis 2012, sur les 173 agents recrutés en contrats aidés, 147 sont demeurés dans les effectifs municipaux dont 85 ont bénéficié d'une intégration.

Malgré la baisse programmée du nombre de contrats aidés, la Ville n'entend pas remettre en question sa politique d'intégration qui joue un véritable rôle d'ascenseur social. La baisse globale des effectifs devient un objectif incontournable pour toutes les collectivités qui ne veulent pas alourdir la pression fiscale ou baisser l'investissement. Par ailleurs, un effort important sera de nouveau consenti en 2019 dans le domaine de la sécurité pour renforcer les services de la Police Municipale qui accueilleront 20 nouveaux agents. Ainsi, les effectifs qui ont baissé de 353 agents en 10 ans, devraient continuer à diminuer d'environ 50 agents par an. La Ville enregistrant entre 130 et 140 départs par an, majoritairement pour cause de retraite, les recrutements devraient donc être compris entre 80 et 90 agents.

DEPENSES DE PERSONNEL 2018 : ELEMENTS DE REMUNERATION

Statut	Catégorie Hiérarch.	Nbre d'agents (1)	Traitement Brut Indiciaire	NBI	Régime Indemnitaire	Heures Supplément.
Contractuels	A	16	439 924,82	-	202 449,03	-
Contractuels	B	19	261 004,64	-	60 161,65	-
Contractuels	C	221	1 940 527,91	-	74 627,38	26 754,44
TOTAL....		256	2 641 457,37	-	337 238,06	26 754,44
Statutaires	A	120	4 028 809,55	110 241,59	1 280 000,53	
Statutaires	B	211	5 144 273,90	114 290,21	1 187 047,51	42 118,04
Statutaires	C	1784	35 271 094,59	716 304,15	5 306 267,68	368 731,18
TOTAL		2115	44 444 178,04	940 835,95	7 773 315,72	410 849,22
TOTAL GENERAL....		2371	47 085 635,41	940 835,95	8 110 553,78	437 603,66

(1) Agents présents au moins 1 mois en 2018

AVANTAGES EN NATURE

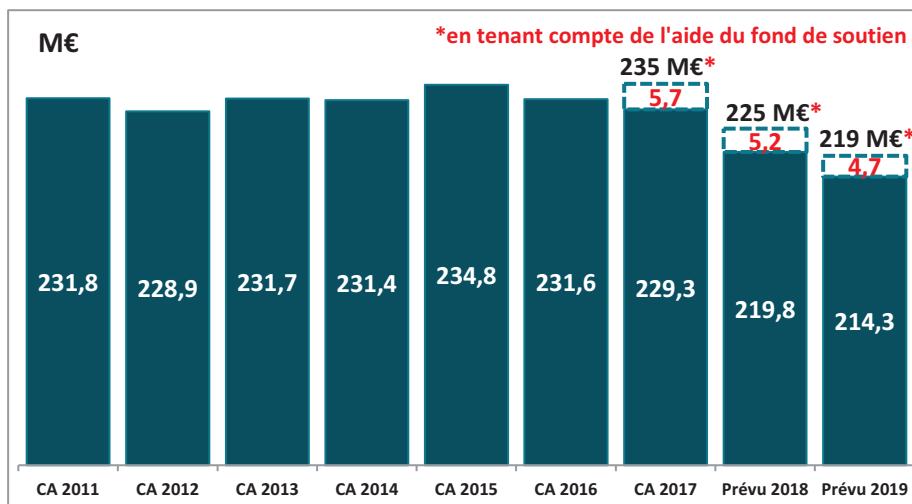
Statut	Catégorie Hiérarch.	Logement		Repas		Véhicule	
		Nbre d'agents	Montant	Nbre d'agents	Montant	Nbre d'agents	Montant
Contractuels	A					1	1 597,60
Contractuels	B						
Contractuels	C			1	192,00		
Statutaires	A						
Statutaires	B						
Statutaires	C	9	26 867,18	18	7 406,85		
TOTAL		9	26 867,18	19	7 598,85	1	1 597,60

UNE DETTE PARFAITEMENT SECURISEE

Avec 96,62 % de la dette classés en catégorie 1A (sécurité maximale) et 3,38 % en catégorie B (très bonne sécurité) selon la charte de bonne conduite Gissler, Perpignan a une dette parfaitement sécurisée.

Le stock de dette diminue régulièrement grâce à la progression de l'autofinancement. En 2018, le stock de dette diminue de 10 M€. La prévision de diminution pour 2019 est de 6 M€.

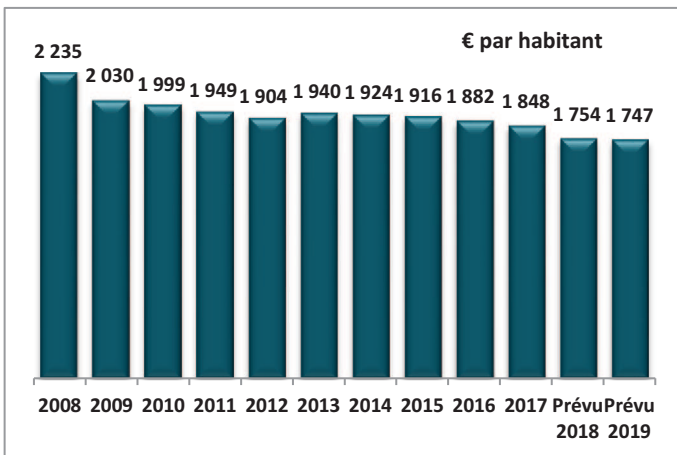
STOCK DE DETTE ET REPARTITION DE L'ENCOURS AU 31/12/2018



(Source : Comptes Administratifs)

Seul indicateur pertinent pour mesurer l'endettement d'une collectivité, ce délai moyen de remboursement du stock de dette positionne Perpignan dans une zone de maîtrise parfaite de sa dette avec 6,98 ans au 31/12/2017 et 6,4 ans prévu au 31/12/2018. Ce ratio devrait rester sous la barre des 7 ans dans les années à venir.

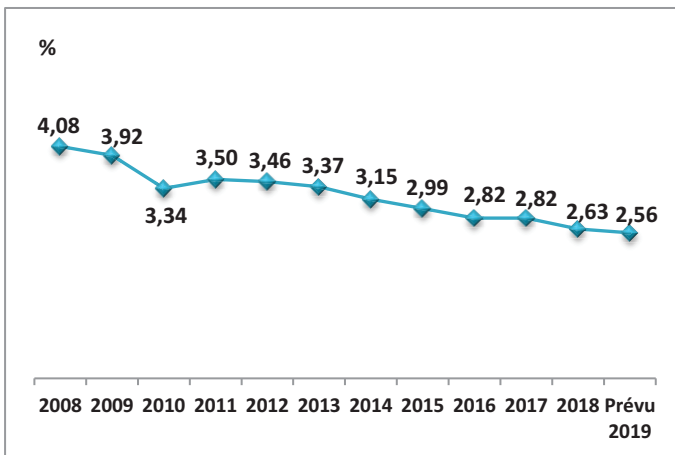
DETTE PAR HABITANT



Ratio médiatisé, sans réelle signification financière, la dette par habitant diminue régulièrement avec la baisse du stock de dette et l'augmentation de la population.

(Source : Comptes Administratifs)

EVOLUTION DU TAUX D'INTERET MOYEN



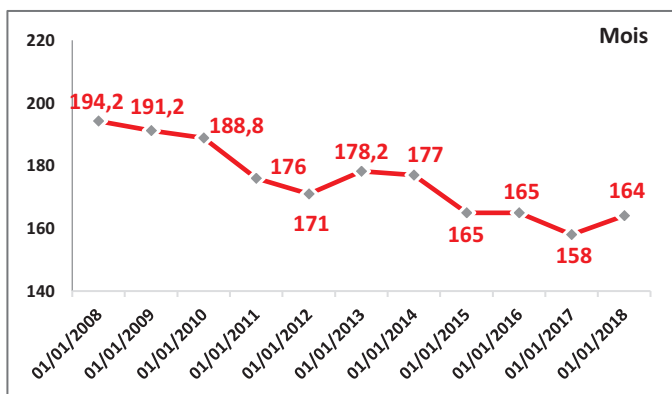
La forte proportion de taux fixe et de taux indexé sur le Livret A nous protège de la remontée éventuelle des taux. **Notre encours de dette est parfaitement sécurisé par rapport à la fluctuation des taux d'intérêt.**

En 2019, nous empruntons 5 M€ au taux fixe de 1,6 % et 10 M€ environ au taux du Livret A +0,6 %, soit 1,35 %.

(Source : Comptes Administratifs)

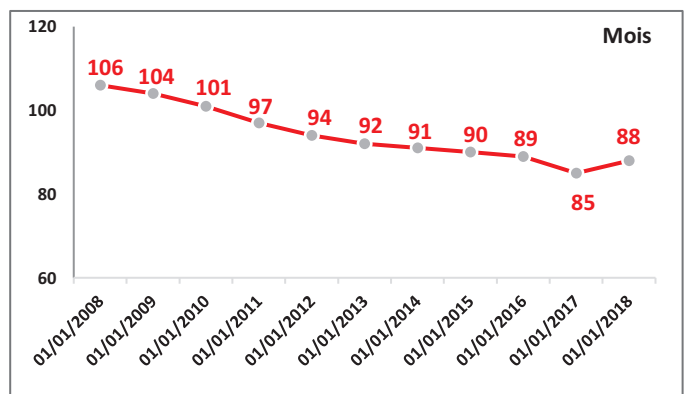
DUREE DE VIE RESIDUELLE DU STOCK DE DETTE

Durée restant avant l'extinction totale de la dette en nombre de mois.



DUREE DE VIE MOYENNE DU STOCK DE DETTE

Durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant d'une dette compte tenu de ses amortissements



La baisse de la durée de vie résiduelle et de la durée de vie moyenne est liée à la diminution du stock de dette et au choix de remboursement plus rapide avec un capital constant au lieu d'annuité constante. La légère remontée en 2018 s'explique par la prise en compte du fonds de soutien.

La situation financière de Perpignan est saine et bonne. Tous les indicateurs de gestion l'attestent. C'est le résultat d'une politique claire et affirmée.

Investir pour la qualité de vie des Perpignnais et l'attractivité de notre agglomération, qui génère création d'emplois et de richesse sans augmenter la fiscalité, est rendu possible par la maîtrise de la dépense publique.

PARTIE III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

➤ 1 - INVESTIR POUR L'ATTRACTIVITE DE PERPIGNAN

➤ 2 - INVESTIR POUR LE RETOUR DE L'UNIVERSITE DE DROIT EN CENTRE-VILLE

➤ 3 - FACILITER LE MAINTIEN DU PALAIS DE JUSTICE EN CENTRE-VILLE

➤ 4 - INVESTIR POUR LA SECURITE DES PERPIGNANAIS

➤ 5 - INVESTIR POUR LA QUALITE DE VIE DES PERPIGNANAIS ET UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE

➤ 6 - INVESTIR POUR LA CONNAISSANCE ET LE SAVOIR DES PERPIGNANAIS

➤ 7 - FAIRE PARTAGER LE PROJET POUR DEVELOPPER LES PARTENARIATS

➤ 8 - BAISSER LA FISCALITE APRES 7 ANNEES CONSECUTIVES DE PAUSE FISCALE



➤ 1 - INVESTIR POUR L'ATTRACTIVITE DE PERPIGNAN

✓ Le territoire perpignanaise est attractif

Plusieurs indicateurs attestent de l'attractivité de notre territoire.

- **La population**

L'Insee démontre chaque année l'attractivité démographique de Perpignan. Avec 123.602 habitants au 1^{er} janvier 2019 (population légale au 01/01/2016). Perpignan a gagné 16.361 habitants en 16 ans. La progression de la population place l'agglomération de Perpignan parmi les 5 territoires les plus dynamiques de France.

- **Les revenus des foyers fiscaux**

Le site des impôts publie chaque année la répartition du nombre de foyers fiscaux, par strate de revenus, qui permet de mieux connaître les revenus des nouveaux habitants. Ces informations, issues des déclarations d'impôt sur le revenu, nous apprennent que le nombre de foyers fiscaux à faibles revenus baisse (-2.425 foyers fiscaux entre 2011 et 2017). A contrario, le nombre de foyers fiscaux à revenus plus élevés augmente (+1.800 foyers fiscaux supplémentaires entre 2011 et 2017).

Cet indicateur démontre que notre territoire attire des foyers fiscaux avec des revenus.

Revenu fiscal de référence par tranche (en €)	IR 2011 (sur le revenu 2010)	IR 2017 (sur le revenu 2016)	écart sur le revenu 2016/2010
0 à 10 000	28 438	27 444	-994
10 001 à 12 000	5 228	4 795	-433
12 001 à 15 000	7 402	6 499	-903
15 001 à 20 000	10 389	10 294	-95
20 001 à 30 000	9 684	10 108	424
30 001 à 50 000	6 981	7 672	691
50 001 à 100 000	2 719	3 283	564
+ de 100 000	741	862	121
Total	71 582	70 957	

-2 425

1 800

Source : impots.gouv.fr - MAJ 3/08/2018

Cependant, la typologie des foyers fiscaux positionne Perpignan parmi les villes à revenus peu élevés : le revenu moyen par foyer fiscal s'élève à 18 707 € à Perpignan, 21.633 € pour Montpellier et 25.214 € pour Toulouse. La moyenne nationale se situe à 26.444 €.

Les données CAF confirment cette caractéristique pour Perpignan : 58 % des habitants du territoire couverts par la Caf : 32.884 allocataires et 67.711 personnes couvertes par les prestations versées par la Caf.

La commune présente des indicateurs de précarité plus dégradés que les moyennes départementale et nationale, conséquence de la position de ville centre de Perpignan qui regroupe une part importante de logements sociaux et de dispositifs pour les plus démunis :

- 37 % des allocataires bénéficient du RSA (30 % département et 20 % national).
- 51 % des familles allocataires sont monoparentales (32 % département et 23 % en national).
- 63 % de familles allocataires à bas revenus (46 % département et 31% national).

● La Ville se construit

Le **site des impôts** nous apprend également que Perpignan est une ville qui se développe. L'évolution des constructions d'un territoire, qu'il s'agisse d'habitat ou d'activité économique, peut s'apprécier en fonction des bases de foncier bâti. Parmi les villes de plus de 100.000 habitants, Perpignan est au 6^e rang des villes qui connaissent la croissance la plus élevée des bases foncières en 10 ans.

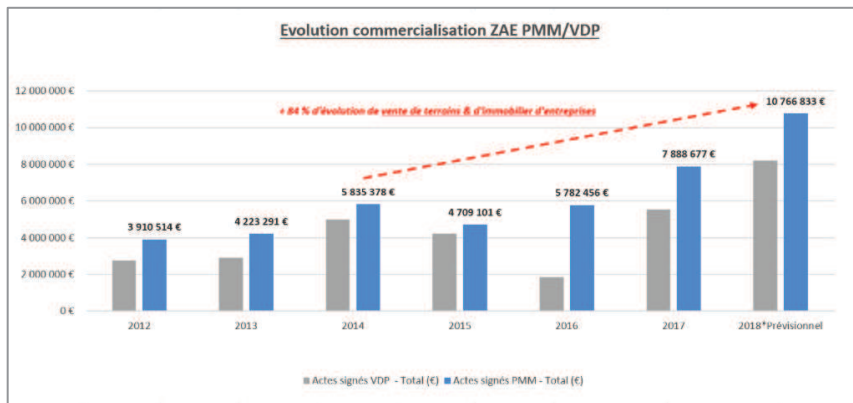
2006/2017 – PROGRESSION DES BASES DE FONCIER BATI (sur 37 villes > 100.000 habitants)

TOULOUSE	41,83%
AIX EN PROVENCE	41,36%
MONTPELLIER	40,97%
LYON	40,89%
NIMES	37,57%
PERPIGNAN	37,26%
VILLEURBANNE	36,78%
MARSEILLE	36,56%
NANTES	35,19%
BOULOGNE BILLANCOURT	33,96%

● Les entreprises qui investissent

Le **site des impôts** montre également une forte progression de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) qui atteste que les entreprises investissent sur Perpignan. Le nombre de contribuables CFE sur Perpignan passe de 9.123 en 2009 à 11.228 en 2018 soit +23 %.

Les **ventes foncières** réalisées dans les zones économiques montrent que Perpignan attire les entreprises.



Aujourd'hui, Tecnosud I est commercialisé à 97 %, Tecnosud II à hauteur de 58 %, Torremila à hauteur de 83 %, Agrosud à hauteur de 85 %, le Bel Air 50 %. Des projets d'extension sont à l'étude pour 40 hectares à Torremila, 17 hectares sur St Charles (Online) et 5 hectares sur Tecnosud II.

Même si la situation du commerce reste difficile, comme partout en centre-ville avec notamment la concurrence d'internet et des grandes surfaces, des signes positifs sont visibles sur le centre-ville avec des réouvertures de commerces restés longtemps vacants, comme les Halles Vauban, le Mess des officiers.

✓ Le projet de territoire

Cette attractivité est la conséquence de l'ambitieux projet de territoire qui se met progressivement en place. L'objectif est bien d'accompagner et d'accroître l'attractivité de Perpignan qui génère des créations de richesses et d'emplois. Ainsi, les travaux et équipements de proximité dans les quartiers améliorent la qualité de vie des Perpignanais. Ils permettent également de promouvoir un service public de qualité.

Le projet de territoire doit permettre de repérer Perpignan en dotant la ville d'équipements de qualité dans tous les domaines de façon à attirer résidents, entreprises et touristes à Perpignan.

👉 **Perpignan, destination touristique et de congrès**

Il s'agit d'une orientation majeure de l'équipe municipale pour le cœur de ville. Grâce aux investissements réalisés ces dernières années pour la rénovation du patrimoine historique exceptionnel et le musée d'art Hyacinthe Rigaud, les touristes et les visiteurs sont de plus en plus nombreux toute l'année sur la ville, générant des retombées positives, notamment sur le commerce et l'économie.

● Le patrimoine historique

Perpignan a lancé la restauration de son riche patrimoine civil et religieux, formidable atout pour son développement touristique.

Après avoir gagné le Grand Prix Régional 2018 de la revue des Collectivités Locales avec la restauration du musée d'art Hyacinthe Rigaud, Perpignan vient de remporter le Grand Prix National 2018 de la revue des Collectivités Locales, catégorie revitalisation des centres-villes avec l'opération « Campus Mailly, l'université investit le cœur de ville ».

Ce grand prix est un rendez-vous incontournable des acteurs de l'investissement public local récompensant, depuis 3 ans, les meilleures réalisations urbaines initiées par des communes et intercommunalités de 10.000 à 250.000 habitants.

Perpignan avait déjà obtenu les rubans du patrimoine, décernés par la Fédération française du bâtiment, l'association des Maires de France et la Fondation du patrimoine, prix récompensant la restauration des églises Notre Dame la Réal et St Jacques.

Tous ces lieux sont désormais repérés par une signalétique adaptée. Ils sont ouverts gratuitement toute l'année depuis 4 ans (433.000 visiteurs accueillis en 1 an). Des films sont projetés pour inciter le touriste à venir découvrir ces trésors cachés. L'application numérique Perpignan 3D, téléchargeable gratuitement, guide les touristes au travers de 3 circuits gothiques.

2019

- **Perpignan, la militaire** : un nouveau lieu d'exposition et de mise en valeur du patrimoine historique à la Poudrière (rue Rabelais). Au premier semestre 2019, ouvrira au public l'exposition « Perpignan la militaire ». Cette exposition permanente expliquera



l'importance de la conjoncture militaire dans l'histoire et le patrimoine de Perpignan. La copie du plan-relief de 1689 (de 22 m²), décryptée par des panneaux, invitera à découvrir les différentes installations de la ville-forte (remparts, poudrières, casernes, champs de manœuvres...). Un second espace détaillera la chronologie des sièges et des batailles (de 1176 à 1944), ainsi que l'évolution des fortifications, jusqu'à la transformation de

la démolition des remparts. Un espace audio-visuel complétera le dispositif avec un diaporama, et les extraits des applications numériques « Perpignan 3D ». Ce sera aussi l'occasion d'admirer l'architecture de ce dépôt de poudre du début du XVII^e siècle, ses meurtrières angulaires, ses poutres et ses graffitis historiques.

- **Perpignan 3D** : après les 3 circuits gothiques, un nouveau parcours va intégrer l'application : Perpignan la militaire. L'ajout de cet itinéraire de visite guidée et « animée » par les nouvelles technologies permettra de faire découvrir à un large public local et touristique, l'évolution de Perpignan du Moyen âge à nos jours. Il s'agit pour cela d'articuler son passé militaire, dont il reste peu de vestiges architecturaux mais qui marque fortement la trame urbaine, à la ville actuelle qui s'est construite par rapport à ses fortifications, d'abord en leur sein et à l'extérieur, puis à leur place. L'ensemble du centre ancien, notamment les quartiers prioritaires St Jacques et St Matthieu, sera mis en valeur ainsi que le site antique de Ruscino. Enfin, il rejoindra et servira le projet de classement du patrimoine majorquin sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

2019

- Démarrage des travaux de restauration des bâtiments historiques :
 - ◆ **Chapelle du Tiers ordre** : seul temple décadaire de France, cet édifice va faire l'objet de travaux sanitaires (1,1 M€) et les magnifiques peintures de J. Gamelin seront restaurées (travaux – démarrage 2019 ; fin 2020).
 - ◆ **Eglise Sainte Claire** : sera également restaurée (3,5 M€) ; des sondages ont permis de découvrir de magnifiques fresques du XIX^e siècle (travaux – démarrage février 2019 ; juin 2020).
 - ◆ **Casa Xanxo** : l'intérieur sera aménagé (3,2 M€) pour y accueillir le Centre d'interprétation et d'animation du patrimoine (CIAP) (travaux – démarrage 4^e trimestre 2019 ; fin 2020).
- Le **musée d'art Hyacinthe Rigaud** : depuis son ouverture en juin 2017, le musée a accueilli 131.438 visiteurs en 18 mois. En 2019, le musée présentera 2 expositions :
 - ◆ « **Rodin Maillol, face à face** » du 22 juin au 3 novembre. Cette exposition est conçue comme un dialogue inédit entre Aristide Maillol et Auguste Rodin. Si l'historiographie oppose aisément l'œuvre de ces deux grands sculpteurs comme symptôme d'un changement de siècle, l'exposition visera à dépasser ce clivage pour mettre en lumière le dialogue qui va s'établir entre ces deux grands hommes. Si Rodin et Maillol révolutionnèrent tous deux la sculpture, ils surent échanger, dialoguer et nourrir leur art de l'admiration de l'autre.
 - ◆ « **Clavé, sur le front de l'art** » du 2 février au 12 mai. En février 2019, le musée commémorera la *Retirada* des Républicains espagnols en mettant à l'honneur celui qui traversa la frontière en 1939 avec ses compagnons de déroute et connut l'internement à Perpignan. L'arrivée en France d'Antoni Clavé sera le point de départ de l'exposition qui visera à montrer l'ampleur de cette œuvre dense qui a embrassé l'entièreté de la seconde moitié du XX^e siècle. Peintures, sculptures et gravures se répondront, déroulant le fil d'une création qui, des années 1940 aux années 2000, s'impose avec une rare cohérence.
- Le **patrimoine de Perpignan**, véritable atout pour le développement du tourisme.

Perpignan, « Ville d'art et d'histoire », comprend 32 sites classés ou inscrits aux Monuments Historiques, 5 « Musées de France », 5 quartiers et 9 édifices labellisés « architecture XX^e siècle ». Elle fait l'objet d'un projet en cours de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO conjointement avec les villes de Palma de Majorque (Iles Baléares, Espagne) et de Collioure sur le thème de « l'architecture et l'urbanisme du royaume de Majorque dans ses deux capitales ». La procession de la Sanch lors de la Semaine Sainte, est aussi actuellement en cours de classement à l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de la France en vue d'un classement PCI UNESCO.

- La **Loge de mer**, vitrine du tourisme communautaire et du patrimoine perpignanais : 228.150 visiteurs accueillis.



L'année 2017 a marqué les 800 ans de la Loge de Mer. Ce fleuron du gothique catalan, est désormais à nouveau la propriété de la Ville qui souhaite mettre en lumière son patrimoine exceptionnel dans son cœur emblématique. La Ville a saisi l'opportunité, il y a 2 ans, d'en racheter la propriété commerciale pour faire de ce lieu, idéalement situé, le lieu d'accueil des touristes et de valorisation du territoire en y installant l'Office de tourisme communautaire « Perpignan Méditerranée Tourisme ».

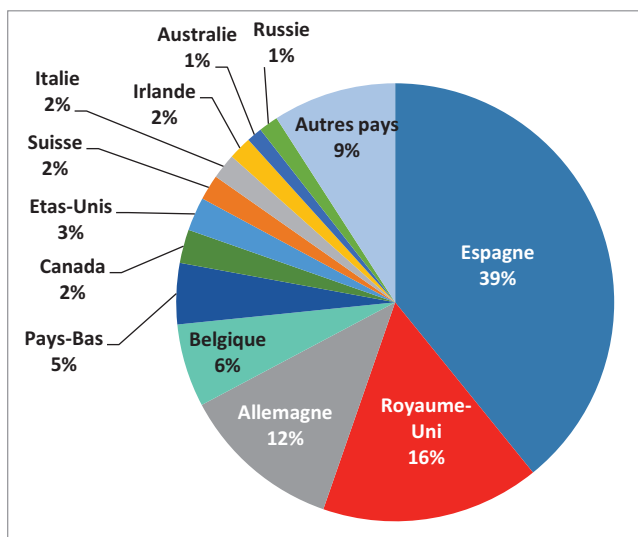
Cette nouvelle structure, vaisseau amiral de l'accueil sur Perpignan Méditerranée, offre un accueil moderne, doté des derniers équipements numériques, tout en préservant l'âme des lieux.

Le développement touristique constitue un réel enjeu économique pour lequel ce nouvel outil de promotion d'intérêt régional, vient s'inscrire comme un élément essentiel dans la politique d'attractivité du territoire.

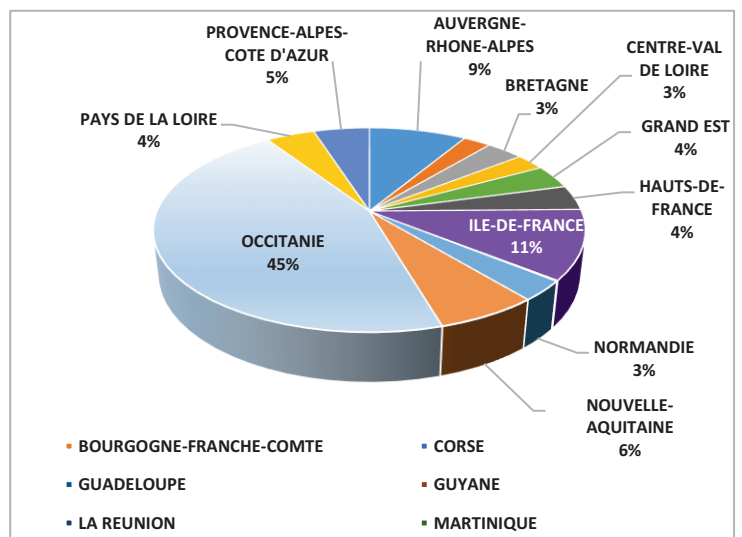
Par ailleurs, il constitue le point de départ des visites guidées de la Ville, des itinéraires de découvertes du territoire « l'histoire en héritage » et vient s'ériger en tant que vitrine de l'identité catalane.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DE PERPIGNAN : origine de la clientèle accueillie à Perpignan

Clientèles étrangères (39 %)



Clientèles françaises (61 %)



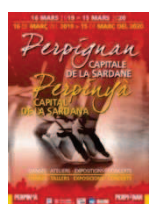
• Des événements festifs et des animations

L'animation de la ville et la volonté municipale de dynamiser l'espace public sont des enjeux impactant l'attractivité touristique du cœur de ville et la promotion du patrimoine culturel. C'est pourquoi, la ville s'est dotée d'un service Evènements, Animations et Affaires Catalanes.

Ainsi, Perpignan développe des animations et manifestations de grande ampleur ; des rendez-vous réguliers permettant de perpétuer les traditions telles que la procession de la Sanch, des animations populaires locales comme la Sant Jordi, la Saint Jean, ou des événements festifs comme les Jeudis de Perpignan, les Trobades médiévales ou encore les animations de Noël ... autant de rendez-vous et d'évènements permettant de partager et de découvrir les richesses de Perpignan.

2019

Cette année sera marquée par deux thématiques importantes supplémentaires : Perpignan - Capitale de la Sardane, et Perpignan - Capitale Européenne du Vin. De nombreuses animations viendront ponctuer l'année.



✓ Le Palais des congrès et des expositions

Lieux d'échanges, de connaissance et d'innovation, mais surtout lieux de rencontres entre professionnels ou entre spécialistes, entre entrepreneurs et investisseurs, entre clients et fournisseurs, le Palais des congrès et des expositions de Perpignan participe à la dynamique économique et au développement territorial.



2019

Pour répondre à ces enjeux, l'effort important d'investissement réalisé en 2017 et 2018 va se poursuivre en 2019, concentré cette année encore sur le Palais avec notamment la continuation de la rénovation des salles de commissions (équipement, aménagement et agencement) ainsi que la poursuite du programme d'autonomisation des salles et de contrôle de l'énergie. La rénovation de l'auditorium Trenet se poursuit également avec la mise en place définitive de la nouvelle régie et la fin du rééquipement technique. Dans le même temps, un programme d'entretien et de rénovation des toitures du Palais et du Parc s'avère indispensable suite aux conditions climatiques que nous vivons. Le programme d'intégration des nouvelles technologies sera maintenu avec le remplacement de la bâche d'entrée par un écran Led extérieur et la poursuite de l'informatisation du système d'information de la régie.

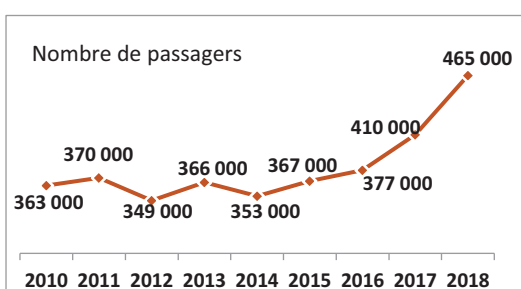
Depuis 2016, un net retournement positif de l'activité séminaire est constaté. Le premier semestre 2019 affiche complet cette année encore pour le Palais des congrès comme pour le Parc des expositions, avec près d'une dizaine de congrès rien que pour le mois de juin. Avec l'accueil de 70.000 journées « participants » sur 2019, en progression de 13.000 par rapport à 2018, les retombées économiques pour la ville devraient dépasser les 10 millions d'euros.

L'accueil de manifestations nationales et internationales (Festival International Visa pour l'image, Salon nouveau monde, congrès national SNEC CFTC, congrès national FSU, congrès national sur l'addiction, congrès international RTE, congrès national des EHPAD, congrès national du Secours populaire, Medfel, Foire Expo, deux salons du camping-car, Tatouage, Auto ...) témoigne de la compétence de ses agents, de la qualité des équipements et de l'attention réservée aux participants. La très forte activité prévue en 2019 est rendue possible par un nombre important de réformes organisationnelles et procédurales mis progressivement en œuvre.

☞ Les autres équipements de centralité participant à l'attractivité de Perpignan

● L'aéroport

La progression est constante. Elle confirme la bonne santé de l'équipement aéroportuaire, depuis sa rénovation et la mise en service régulière de nouvelles destinations : exploitation en année pleine de la ligne sur Marrakech, ouverture d'une ligne sur Francfort et sur Oran.



En 2017, 410.323 passagers ont transité par l'aéroport (465.000 prévision 2018), contre 377 214 en 2016. Toujours est-il que la hausse significative de près de 90.000 voyageurs supplémentaires en deux ans souligne la dynamique insufflée par l'aéroport, en termes de promotion de la destination Perpignan.

● El centre del món, la gare TGV

Le groupe SOFIDEC a racheté la totalité du bâtiment (bureaux et commerce) et a mis en œuvre une stratégie commerciale - pour les bureaux – basée sur de la vente et/ou de la location y compris de places de stationnement adossées aux bureaux.



Les principaux occupants sont : pôle transports de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (- 1000 m²) ; siège de la Sotranasa (2000 m²) ; Centre de Gestion 66 (1300 m²) ; CNFPT (1200 m²) ; Eurorégion ; Office HLM Perpignan-Méditerranée ; Société publique locale (SPL) ; Etablissement public foncier local (EPFL) et agence développement économique ; étude notariale ; Communauté urbaine : Division valorisation des déchets, Office du tourisme intercommunautaire, Direction de l'économie et direction des solidarités ; siège de SOFIDEC ; Banque populaire (agence spéciale pour fonctionnaires).

En sus, une salle de sport (Basic fit) a ouvert ; des restaurants sont déjà en place et d'autres à venir. Les bureaux étant dorénavant quasi tous occupés, le groupe SOFIDEC s'attaque dorénavant à la partie commerciale. Au final, ce sont environ 600 salariés qui seront sur place en 2019.

● L'hôpital

Premier établissement de santé des Pyrénées-Orientales, il emploie 3.000 salariés et représente un chiffre d'affaires de 320 M€. Il dispose de 1.100 lits et un plateau technique très complet : 16 salles de bloc dont 2 salles d'imagerie interventionnelle, 4 salles d'accouchement, 3 scanners, 2 IRM (+3^e autorisé).



Il poursuit son développement par la réalisation du **Pôle de Santé du Roussillon**, sur les parcelles de l'hôpital en bordure de l'avenue Vélasquez.

2019

Le Pôle de Santé du Roussillon est un Groupement de Coopération Sanitaire constitué entre le Centre hospitalier de Perpignan (CHP) et l'ASCV-L'USSAP (Association prendre soin de la personne en Côte Vermeille et Vallespir – Union Sanitaire et Sociale Aude-Pyrénées) pour porter un projet immobilier. Ce projet, conforme aux orientations du Plan Régional de Santé, a plusieurs objectifs : renforcer l'offre SSR (Soins de suite et de réadaptation) pour les patients du CHP et du territoire, réduire les délais de transferts en SSR pour les patients du CHP, rapprocher les expertises médicales et médicotéchniques, et développer les prises en charge en ambulatoire (gériatrie, oncologie, hématologie, SSR).

Le Pôle de Santé du Roussillon regroupera les SSR des 3 établissements gérés par l'ASCV-USSAP (situés actuellement à Cerbère, Banyuls sur Mer et Arles sur Tech) ainsi que les activités médicales du CH Perpignan :

- **Pôle Santé du Roussillon** : 265 lits et 85 places ; superficie du bâtiment : 25 000 m² sur 3 étages ; investissement prévisionnel : 63 M€ ; entreprises et fournisseurs locaux : de 20 à 25 selon la phase ; fin des travaux : juin 2019.

Un **nouvel EHPAD** : autre projet économique destiné à revaloriser la ville catalane, la construction d'un EHPAD de 300 lits. L'établissement d'accueil de personnes âgées devrait à terme compter entre 300 et 400 personnels. Un investissement de 35 M€ est prévu pour ce projet confié à l'association Joseph Sauvy et implanté sur des terrains mis à disposition à Torremila. Les appels à candidatures pour la conception-réalisation seront lancés cette année.

● **Les équipements sportifs de haut niveau**

Perpignan dispose de **deux stades** accueillant le sport professionnel de rugby à XV et à XIII. En France, les stades accueillant les rencontres de rugby des championnats de TOP 14 et PRO D2 doivent respecter les critères édictés par la Ligue Nationale de Rugby, association gestionnaire du secteur professionnel du rugby.

2019

L'éclairage du stade Aimé Giral n'est plus conforme aux prescriptions du label « Stade 2017-2023 » et doit être mis en conformité. Par ailleurs, la pelouse qui n'a jamais été rénovée, ne respecte pas non plus les prescriptions du label Stade. Elle sera totalement refaite.

Deux espaces aquatiques (A. Franco au Nord et Moulin à Vent au secteur Sud) permettent aux scolaires, aux associations et écoles de natation de bénéficier de conditions d'apprentissage et de pratiques très favorables. Ces établissements enregistrent annuellement près de 350.000 entrées dont 67.000 scolaires.

Au sud de la ville, **le Parc des sports**, complètement rénové, connaît une fréquentation quotidienne de plusieurs centaines de personnes. Ces nombreuses structures sont gratuites et ouvertes à tous publics (parcours de santé éclairé et surveillé par des caméras de vidéo protection, terrains synthétiques, plateaux sportifs, zones de fitness, vestiaires publics gratuits avec douches et consignes). Le skate-park, inauguré en 2016, rencontre un franc succès et a accueilli le championnat de France en 2018.

2019

La construction de la grande salle multisports, en quartier nord, commencera au 2^e trimestre 2019 pour se terminer à l'été 2020. Ce complexe, qui permettra d'accueillir des compétitions et manifestations sportives de portée régionale, nationale et internationale, répond aux exigences des Fédérations françaises de hand-ball, basket-ball, volley-ball, badminton, gymnastique et handisport. Il pourra également recevoir des galas d'arts martiaux et de sports de combat.

Avec plus de 7.300 m² de surface et une capacité d'accueil d'environ 2.700 spectateurs suivant les configurations (pouvant évoluer à 5.000 places), la salle multisport viendra compléter une offre d'équipement existante. La grande salle avec tribune (aire d'évolution 2.700 m²) et la petite salle de 500 m² permettront d'offrir aux fédérations, clubs, associations et scolaires un espace d'évolution confortable et adapté à toutes pratiques sportives.

La multiplicité des activités possibles et les performances énergétiques du bâtiment doivent enfin permettre une optimisation des coûts de fonctionnement dans le droit fil des engagements pris par la Ville dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022.

Une grande modularité de cette salle a été étudiée et permettra l'accueil de spectacles culturels et la tenue de concerts. La réalisation d'un tel équipement s'inscrit dans la stratégie de développement globale de la Ville « Perpignan Destination » et placera Perpignan comme une ville résolument active, attractive et sportive.



● **Les équipements culturels très fréquentés**

Ces dernières années, Perpignan a su se doter d'équipements culturels de haut niveau, tous situés dans le cœur de ville et dans le quartier politique de la ville d'intérêt national.

Le Conservatoire à rayonnement régional, complètement restructuré en 2015, accueille 3.000 élèves dont 1.400 résidents à Perpignan.

Le théâtre de l'Archipel, labellisé Scène nationale par l'Etat, est un outil remarquable pour le spectacle vivant. Il accueille chaque année 90.000 spectateurs, soit 3 fois plus que lorsque la saison était programmée au théâtre municipal. Par la diversité de sa programmation, la médiation culturelle en direction du jeune public, l'accueil de résidence d'artistes, le théâtre de l'Archipel est un acteur majeur de la politique culturelle tout à la fois de proximité et de rayonnement.

Nous allons voir que **la médiathèque**, qui accueille 320.000 personnes et 10.000 abonnés de tous âges, va faire l'objet d'un important investissement cette année.

L'Arsenal, espace des cultures populaires, accueille la Casa musicale et son festival « Ida y Vuelta » ainsi que l'institut Jean Vigo, cinémathèque euro régionale et son festival « Confrontation ».

Le **Centre international du photojournalisme** est installé au couvent des Minimes depuis 2015.

Tous ces outils culturels structurants participent à l'attractivité de Perpignan et au rayonnement national et international.

✓ **Une ville à développement durable**

Perpignan est une ville pionnière en matière de transition énergétique et écologique en Occitanie.

Ces 4 dernières années, Perpignan a mis en place un grand nombre d'actions concrètes en matière de développement durable et de protection de l'environnement qui font d'elle une collectivité pionnière dans ce domaine. De nombreux labels ou distinctions délivrés par des organismes indépendants, ou par l'Etat sont d'ailleurs venus récompenser cet engagement constant de l'équipe municipale sur ces thématiques et confirmer la qualité des résultats obtenus.

Un choix assumé par la municipalité, qui confirme sa volonté d'investir de façon importante dans ces domaines et de candidater à de nouveaux appels à projet ou labels pour valoriser l'image de notre ville et drainer des financements complémentaires, afin de soutenir l'activité économique et de continuer d'améliorer le cadre de vie à Perpignan.

– En 2014 :

- ◆ La « 4^e fleur » de Perpignan est renouvelée et la Ville obtient « la Fleur d'or », la plus haute distinction remise par le Comité national des Villes et Villages Fleuris ;

– En 2015 :

- ◆ Perpignan est labellisée « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».
- ◆ Notre Ville est reconnue pour la qualité de ses parcs et jardins : elle est ainsi récompensée par le prix départemental de l'aménagement urbain des espaces verts au concours départemental des « villes et villages fleuris » et la même année, Las Canals est labellisé « Ecojardin », par l'association Plantes et Cité.

- En 2016
 - ◆ Perpignan est la 1^{ère} collectivité de la grande région Occitanie, labellisée Cit'ergie, seul label européen distinguant les collectivités engagées dans des politiques Energie Climat ambitieuses.
 - ◆ Le renouvellement du label éco-jardin de Sant Vicens, obtenu pour la 1^{ère} fois en 2013, est confirmé.
 - ◆ Le dossier de Perpignan est retenu dans le cadre du programme national des investissements d'avenir pour mener des projets d'innovation sur le centre-ville, en matière d'habitat, de mobilité et d'accompagnement social.
- En 2017
 - ◆ Perpignan soutient l'innovation en matière d'Energie renouvelable (Enr) avec la mise en service de la plus puissante installation photovoltaïque en autoconsommation de la région Occitanie.
 - ◆ Elle candidate au label Eco-Propre attribué par l'association des Villes pour la propreté urbaine (AVPU) et obtient sa première étoile.
- En 2018
 - ◆ Perpignan est toujours la seule collectivité labellisée « Cit'ergie » en Occitanie, en ayant passé avec succès les évaluations annuelles et alors même que les métropoles de Toulouse et Montpellier, ainsi que la CA de Narbonne sont engagées dans le processus depuis plus de 2 ans. Perpignan est invitée à ce titre par l'Ademe à témoigner lors des journées nationales « Cit'ergie » à Paris. Elle est aujourd'hui la seule ville d'Occitanie invitée par l'Ademe à participer au Club des territoires urbains en transition.
 - ◆ Le label éco-jardin de Las Canals est confirmé et un 3^e jardin de Perpignan entre dans le label, le jardin des tilleuls (ou encore dénommé jardin du Musée Puig).
 - ◆ Perpignan obtient la 2^e étoile du label éco-propre.
 - ◆ Amélioration thermique de l'école L. Massé a été réalisée avec une première installation de géothermie.
 - ◆ La candidature de la Ville a été retenue par l'Etat dans le cadre du plan national « Action cœur de ville ». Ce programme va permettre de mobiliser des financements pour inventer le cœur de ville de demain. Des actions et des études complémentaires ont ainsi été lancées dès 2018 autour de cinq axes prioritaires : habitat, développement économique et commercial, mobilité, urbanisme et espaces publics, équipements et services publics. Une convention a été signée avec tous les acteurs le 26 septembre 2018 qui se sont engagés sur un programme d'actions jusqu'au 31 décembre 2022.

2019

Des projets pour 2019 :

- ◆ Compte tenu du succès de l'installation électrique en autoconsommation du Centre technique municipal et suite à la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique la Ville lancera en 2019, des travaux pour l'installation d'un générateur photovoltaïque en autoconsommation sur le site de la police municipale.

2019

- ◆ Autre projet d'envergure à l'étude, la création sur le site des anciens abattoirs, d'un « tiers-lieu », à la fois, espace de travail collaboratif et lieu de convergence d'initiatives liées à la transition écologique et citoyenne. Suite aux conclusions positives de l'étude de faisabilité réalisée par la Caisse des Dépôts, la Ville de Perpignan a en effet décidé de missionner la SPL pour réaliser un avant-projet sommaire et évaluer le coût de la requalification de ce site. Le projet devra permettre de mutualiser différents services et usages et accueillir à la fois des associations et des entreprises des secteurs de l'économie sociale et solidaire et des énergies renouvelables, ainsi que des activités publiques et sociales. Un projet novateur qui est soutenu par l'Etat et la Région !

Ainsi à Perpignan, la transition énergétique est réelle. Elle se construit depuis plus de 4 ans et se concrétise chaque année à travers les choix et les investissements réalisés par l'équipe municipale pour développer les secteurs de la croissance verte et construire une ville et un avenir plus durable pour tous.

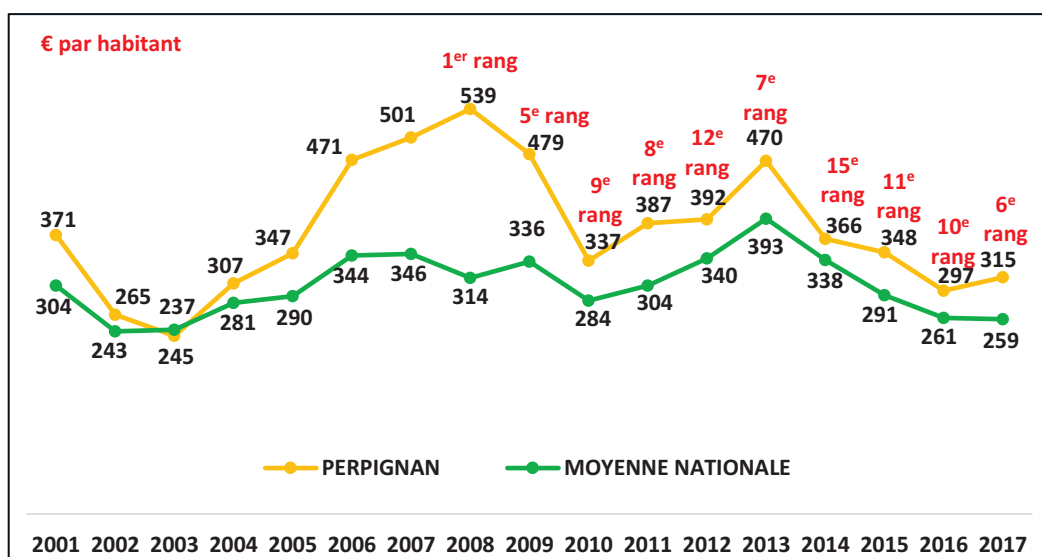
✓ En 2019, l'investissement sera porté à 60 M€

Pour réaliser ce projet de territoire, les moyens financiers alloués en 2019 seront augmentés grâce à l'amélioration de la situation financière tout en présentant d'excellents ratios de gestion.

300 M€ auront été votés par la Ville (BP+DM) en 6 ans. Si l'on rajoute les compétences de PMM sur le territoire de Perpignan, ce sont 100 M€ supplémentaires qui ont été investis en 6 ans.

● Investissement par habitant : Perpignan au 6^e rang national

Perpignan est depuis 10 ans une des villes de France (de plus de 100.000 habitants) où l'investissement par habitant est le plus élevé. En 2017, Perpignan est au 6^e rang avec un investissement supérieur de 22 % de la moyenne nationale.

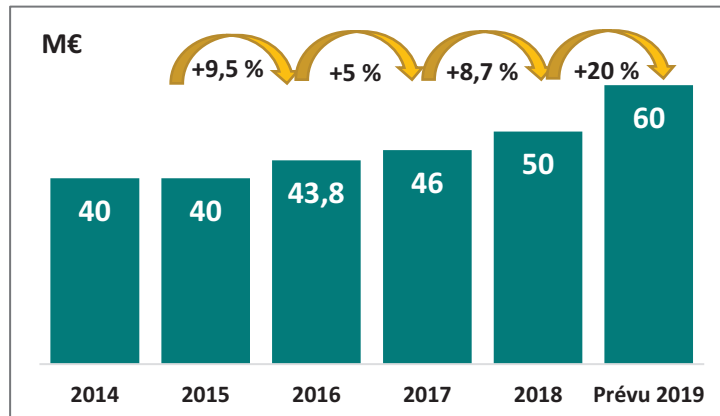


(Source : 33 communes/collectivités-locales.gouv.fr)

En 2019, l'enveloppe financière est en progression de 20 % et s'élèvera à 60 M€.

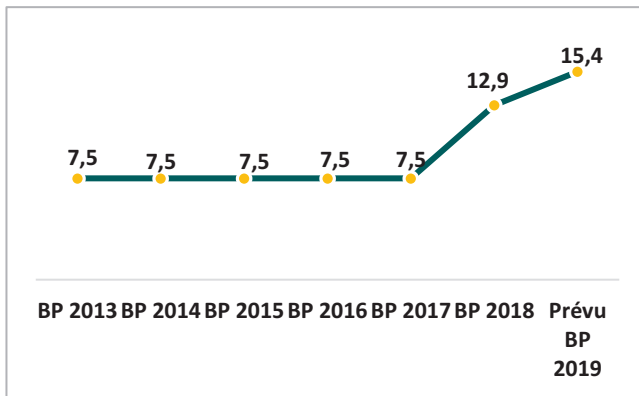
2019

● Evolution des dépenses d'équipement et convention de gestion



(Source : Budgets Primitifs)

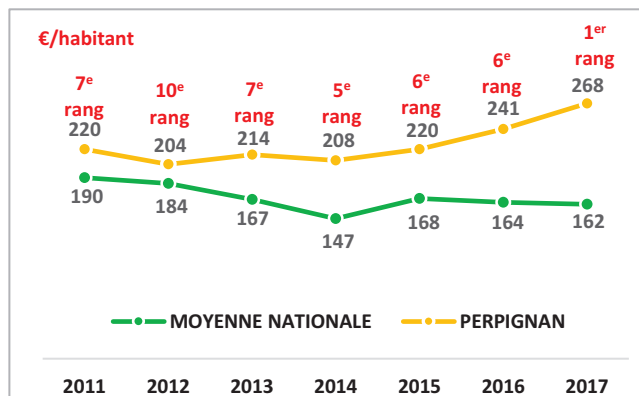
● Financement de l'investissement 2019



L'autofinancement

La bonne santé financière de Perpignan et la maîtrise des dépenses a permis d'augmenter significativement l'autofinancement, ce qui permet d'investir toujours plus tout en diminuant la dette.

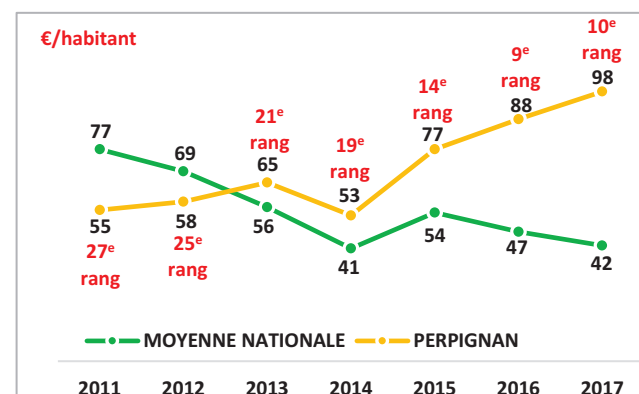
(Source : Budgets Primitifs)



Capacité d'autofinancement (CAF)

Perpignan est d'ailleurs, d'après les données publiées par le site de Bercy, la ville de France qui dispose de la capacité d'autofinancement la plus élevée par habitant. Avec 268 € de capacité d'autofinancement par habitant, Perpignan se situe à 65 % au-dessus de la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants (162 €/habitant).

(Source : 33 communes/collectivités-locales.gouv.fr)



Capacité d'autofinancement nette

Contrairement à l'évolution de la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants qui voient leur CAF nette baisser, la CAF nette de Perpignan progresse régulièrement : 98 €/habitant, soit largement plus du double de la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants.

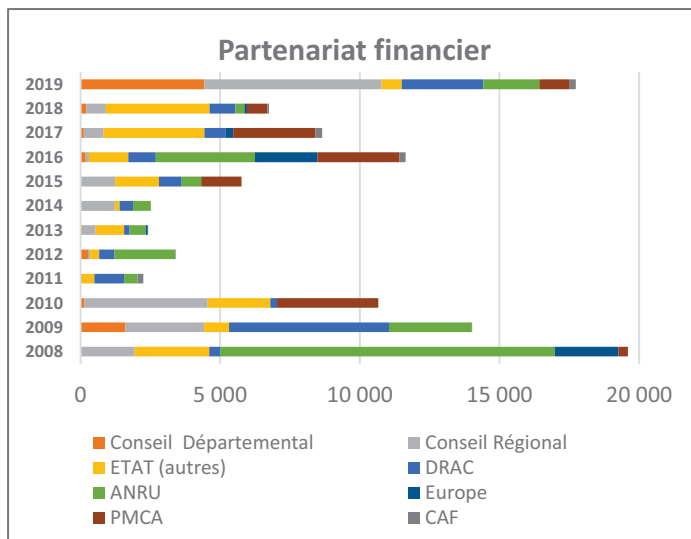
(Source : 33 communes/collectivités-locales.gouv.fr)

2019

◆ L'emprunt

L'emprunt d'équilibre budgétaire se situe autour de 12,2 M€. L'objectif est de poursuivre la diminution de la dette entre 5 et 10 M€ par an. En 2018, le stock de dette a diminué de 10 M€ grâce notamment à la progression de l'autofinancement.

◆ Les autres ressources



Les subventions d'investissement prévues sont en sensible progression (17,7 M€ en 2019 contre 3,9 M€ en 2018).

En 2019, leur montant est important suite aux nouveaux partenariats signés notamment avec l'ANRU, l'Etat, le Conseil régional et le Conseil départemental.

(Source : arrêtés de notification)

Les ventes foncières sont inscrites prévisionnellement pour un montant de 1 M€ qui correspond à des cessions de terrains, dont la commune n'a plus besoin.

Par **convention de gestion**, reconduite au Conseil municipal du 19/12/18, la Ville facturera à PMM à l'euro/l'euro, les travaux qui seront réalisés pour les compétences voiries pour un montant prévu à 14,4 M€.

2 – INVESTIR POUR LE RETOUR DE L'UNIVERSITE DE DROIT EN CENTRE-VILLE

Le retour de l'Université de droit en centre-ville est l'une des opérations majeures du projet municipal. L'objectif est d'installer dans des bâtiments municipaux réhabilités, l'intégralité de la Faculté de droit soit 2.000 personnes environ qui investiront le centre-ville. Ainsi, les étudiants seront sédentarisés en centre-ville dès la 1^{ère} année de droit.



La phase I de ce projet, s'inscrivant dans la redynamisation du centre-ville, est déjà opérationnelle depuis novembre 2017. Ainsi, 550 étudiants ont investi le campus Mailly autour de 3 bâtiments construits ou réhabilités : l'hôtel de Mailly, monument historique et berceau de l'université au XVIII^e siècle, le nouveau bâtiment jouxtant la médiathèque, et l'aile Est et centre de St Sauveur.

Les filières enseignées sont :

- L3 Droit, L3 AES, Master 1 et 2 Justice, procès et procédures ; Master 1 et 2 Droit des affaires ; Master 1 et 2 Administration publique ; Master 1 et 2 Droit comparé, Institut d'Etudes Judiciaires, soit au total 11 formations concernées (UFR SJE).
- DU Photojournalisme ; Master Patrimoine, soit au total 2 formations concernées (UFR LSH).

2019

En 2019, les travaux de la phase II débuteront pour une livraison en septembre 2020 :

- le théâtre municipal proposera un grand amphithéâtre en utilisation partagée avec le programme culturel,
- la bourse du travail accueillera la bibliothèque de droit,
- l'Hôtel Delacroix : l'administration,
- l'ancienne école Mme Rolland : la recherche et des salles de cours,
- une nouvelle aile sera aménagée à l'ouest du couvent St Sauveur (nouvel amphithéâtre et salles de cours).

- 5 formations supplémentaires seront enseignées à l'issue de la phase II (L1 et L2 Droit ; L1 et L2 AES ; Capacité en Droit).

Le coût prévisionnel de la phase II du Campus Mailly s'élève à 12 M€ HT.

Les financements acquis à ce jour s'élèvent à 9,62 M€ (Anru 2 M€ ; Etat 2 M€ ; Région 2,4 M€ ; PMM 2,72 M€, Département 0,5 M€).

En 2019, une première tranche de travaux sera inscrite au budget à hauteur de 11,7 M€.



3 – FACILITER LE MAINTIEN DU PALAIS DE JUSTICE EN CENTRE-VILLE

Le Palais de Justice est vétuste et nécessite d'importants travaux. Au cours de ces dernières années, l'Etat a envisagé différentes solutions. La ville s'est toujours opposée à la construction d'une cité judiciaire à Saint-Assisclé, en considérant que l'agrandissement du Palais de justice devait se faire au centre-ville.

En effet, le parking Arago, à proximité immédiate du bâtiment actuel, permet avec les droits à construire qui y sont liés d'agrandir sur site.

Depuis plusieurs mois, ce scénario est retenu par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ). Les expertises réalisées et les discussions entre la Ville et l'APIJ ont permis d'arriver à un accord technique, financier et juridique présenté au Conseil municipal du 9 novembre 2018.

Le Palais de Justice s'agrandira sur place et restera en centre-ville.

2019

La Ville s'engage à céder l'emprise foncière et les droits à construire, qui y sont liés, pour un montant de 2,6 M€. Le parking Arago sera restructuré et mis aux normes pour un montant d'environ 2,3 M€. Le maître d'œuvre a été retenu pour les travaux du parking.

4 – INVESTIR POUR LA SECURITE DES PERPIGNANAIS

✓ Perpignan, première police municipale de France

Les moyens alloués à la police municipale place Perpignan, 1^{ère} police municipale de France en nombre d'habitants par policier municipal.

	Commune	INSEE pop totale 2014	Nombre PM	Nbre d'habitants pour 1 policier
1	PERPIGNAN	122 414	144	850
2	NICE	347 636	386	901
3	NIMES	154 349	168	919
4	SAINT-ETIENNE	173 504	161	1078
5	ORLEANS	118 601	107	1108
6	METZ	119 775	85	1409
7	AIX-EN-PROVENCE	145 763	97	1503
8	MONTPELLIER	279 845	183	1529
9	TOURS	139 507	90	1550
10	LYON	514 707	330	1560

(Source : Ministère de l'Intérieur ; effectifs au 31/12/2016)

La sécurité des Perpignannais est une priorité. Au fil des années, des moyens supplémentaires ont été régulièrement alloués. Ainsi, le nombre de policiers municipaux a été multiplié par deux en 6 ans.

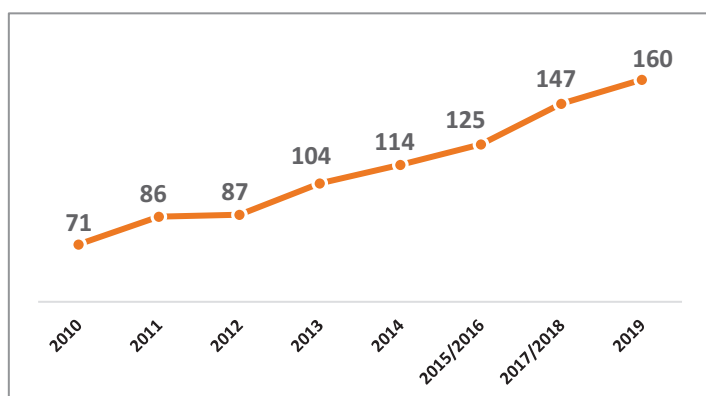
✓ Moyens humains doublés en 6 ans

Nos agents de la police municipale sont sur tous les fronts au quotidien : des patrouilles dans les quartiers sur les points sensibles, des équipages pour assurer la sécurité des grandes manifestations (VISA, USAP, Jeudis de Perpignan, festivités de Noël...), des équipages envoyés sur des points de rixe,.....

2019 20 recrutements complémentaires porteront à 160 le nombre de policiers municipaux pour assurer une présence sur le terrain jusqu'à 2 heures du matin.

L'objectif fixé pour le mandat de 160 policiers municipaux opérationnels et armés, est réalisé au 1^{er} janvier 2019.

EVOLUTION DES EFFECTIFS



La police municipale est organisée autour de plusieurs brigades : Unité mobile d'intervention rapide (UMIR), Unité spéciale d'intervention, Unité spécialisée de terrain, brigade canine, PC radio Jour/Nuit, Force action propreté (FAP), brigade réglementation voirie, référents territoriaux (agent de police au sein de chaque mairie de quartier pour décliner l'action en proximité), et accueil fourrière.

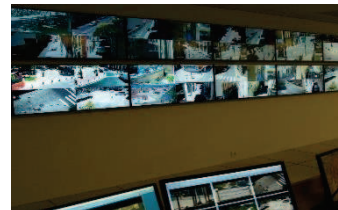
2019

Une brigade prévention médiation sera organisée pour agir dans les quartiers.

✓ Moyens matériels

Innover, s'adapter... la police municipale se doit d'investir en continu pour sa modernité, son efficacité et le maintien de son niveau de service.

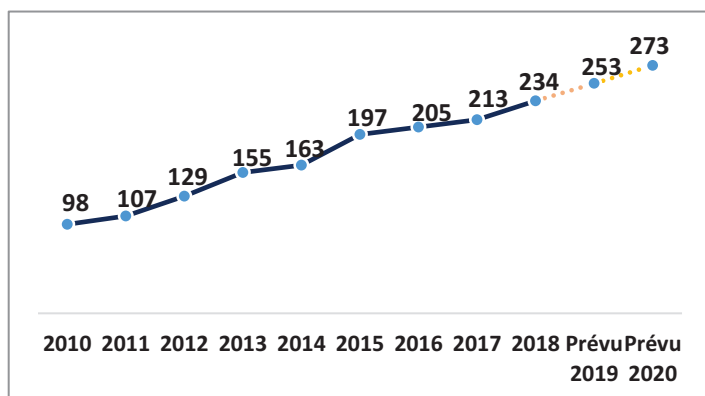
- Standard téléphonique : premier contact entre le citoyen et la police municipale. Le 04 68 88 66 66 reçoit plus de **36 000 appels par an**.
- Vidéo-protection : le poste central a été réorganisé avec de nouveaux écrans, pour s'adapter à la croissance des caméras sur le terrain. Des opérateurs veillent sur les images 24h/24 et 7j/7 et les citoyens peuvent effectuer des visites du centre de vidéo par groupe sur demande préalable. Le nombre de caméras installées sur la voie publique est en croissance permanente et les résultats sont concrets et encourageants.



2019

Avec une demande de 27 caméras en 2018, 19 en 2019 et 20 en 2020, le parc vidéo atteindra bientôt le total de 273 caméras.

NOMBRE DE CAMERAS



- Caméras mobiles, gilets pare-balles, casques... la Ville investit dans des équipements innovants et de qualité pour ses policiers municipaux afin qu'ils assurent leurs missions efficacement mais en toute sécurité de leur personne.

- ♦ Acquisition de 37 gilets pare-balles supplémentaires.
- ♦ 20 caméras mobiles supplémentaires portant le nombre à 30 policiers municipaux dotés de cet équipement.

2019

- Véhicules : permettant plus de souplesse dans les déplacements en centre-ville, les VTT sont arrivés en force et complètent les autres modes de déplacement de la police municipale : pédestre, voiture, moto.



5 - INVESTIR POUR LA QUALITE DE VIE DES PERPIGNANAIS ET UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE

✓ Investir pour plus de proximité dans les services à la population

Avec ses mairies de quartier implantées au cœur des 5 secteurs de la ville, le service aux habitants au plus près de chez eux est une réalité devenue nécessité. L'accueil des citoyens s'est structuré, amélioré et les démarches administratives qui peuvent y être effectuées de plus en plus nombreuses : délivrance de carte d'identité et passeport, inscription sur les listes électorales, inscriptions scolaires et cantine, demandes de carte déchetterie, délivrance de carte de bus....

MAIRIE	CNI- PASSEPORTS	ACTES DIVERS **	LEGALISATION + COPIE CONFORME	CERTIFICATS DE VIE	CARTES BUS	CARTES DECHETTERIE	INSCRIPTIONS SCOLAIRE RESTAURATION PERISCOLAIRE	RECENSEMENT MILITAIRE	ELECTIONS
Centre Historique	3 956	8 588	260	80	911	25	3 252	229	67
Sud	5 353	2 919	453	174	571	90	1 806	236	244
Est	3 481	1 254	603	124	511	91	2 260	189	161
Ouest	4 768	1 744	467	111	713	62	3 917	240	152
Nord Al Sol	2 632	4 669	630	67	536	53	3 806	180	88
Nord Haut-Vernet	1 540	6 827	128	83	222	52	1 721	125	41
Direction Population	5 002	78 100	1 300	1 200	/	/	/	181	791
TOTAL	26 732	104 101	3 841	1 839	3 464	373	16 762	1 380	1 544

Des doléances et la capacité à apporter une réponse au citoyen sont devenues des missions essentielles ; autant d'actions qui permettent par petites touches une amélioration de l'espace urbain et du cadre de vie, venant compléter les projets structurants de quartier.

Pour ce faire, le numérique s'est imposé comme outil essentiel pour le suivi et la traçabilité informatique des doléances de toutes parts. La Gestion Relation Usager, permet la coordination, le suivi et la synthèse des éléments apportés par les services et la restitution d'une réponse concrète et précise à l'habitant.

L'application gratuite « Perpignan » permet à tout habitant de signaler, en direct, un dysfonctionnement sur la voie publique depuis son smartphone.

Mairie	ACCUEIL PHYSIQUE TELEPHONIQUE	GRU ACCUEIL COURRIER
Centre Historique	24 697	3 444
Sud	17 728	6 404
Est	15 660	2 851
Ouest	12 702	4 388
Nord Al Sol	34 084	5 807
Nord Haut-Vernet	18 127	
TOTAL	122 998	22 894

Sur le terrain, les réunions de concertation, les enquêtes en porte à porte, les visites sur site,... coordonnées par les mairies de quartier permettent d'apporter la meilleure solution pour améliorer l'espace urbain répondant au mieux aux attentes et dans l'intérêt général.

2019 Pour améliorer l'accueil du public sur le secteur nord Al Sol, un pôle sera aménagé par reconversion de l'ancienne halle commerciale jouxtant la mairie de quartier Al Sol, des espaces partagés créés au cœur des quartiers avec la vocation d'aérer l'urbanisation tout autant que de renforcer le lien social.

✓ Investir pour un espace urbain partagé et agréable

Avec une surface totale de 68 km², le territoire de Perpignan inscrit l'action de ses quartiers dans une dynamique d'amélioration permanente de l'espace urbain, afin d'apporter aux habitants un cadre de vie accueillant, agréable et moderne. En donnant la priorité aux espaces publics existants nous répondons aux demandes des habitants à la suite de concertations menées lors de réunions publiques.

A l'échelle de chacun des 5 secteurs, les plans d'actions par quartier mobilisent et coordonnent les moyens de la ville pour concevoir des aménagements cohérents à l'échelle du quartier.

● Voirie : fil conducteur des liaisons urbaines

Aussi, à côté des grands projets d'aménagement, un travail continu des services municipaux est réalisé sur l'espace public pour apporter des améliorations par petites touches au cœur de chaque secteur.

C'est l'addition de toutes ces améliorations répondant aux attentes des habitants qui donne le tempo d'un quartier où il fait bon vivre : aménager des places de stationnement ; paysager des délaissés de voirie ; procéder à la réfection de trottoirs et chaussées ; créer des espaces canins ; installer des dispositifs pour ralentir la vitesse ; mettre en peinture les transformateurs électriques ; enterrer les containers de collecte ; planter des arbres ; restructurer des jardins ; installer des jeux d'enfants ; mettre en accessibilité la voirie aux personnes à mobilité réduite ; améliorer l'éclairage public.

- Quelques chiffres : 2 031 voies ; 413 km de voirie et 58 km de chemins ruraux ; 2 500 passages piétons ; 1 443 bancs ; 3 965 autorisations de voirie délivrées en 2018.

● Nature urbaine : redonner sa place à l'arbre et aux espaces naturels

Avec un management environnemental durable, la Ville entre dans une autre modernité concernant la gestion de ses espaces verts. Au fleurissement traditionnel, la Division nature urbaine privilégie des aménagements en jardin sec, en prairie fleurie, plantation des pieds d'arbres.... Zéro phyto oblige, la conception de nos espaces doit être inventive tout en maintenant une qualité visuelle et environnementale.

Pour autant, ces poumons verts sont en augmentation dans tous les quartiers et les arbres regagnent la ville avec des espaces partagés créés au cœur des quartiers avec la vocation d'aérer l'urbanisation tout autant que de renforcer le lien social :

- La Ville compte 3 parcs urbains et 187 Hectares de parcs et jardins pour un patrimoine vert communal de 392 hectares, sans compter le parc des sports (50 Ha), le patrimoine sportif (20 Ha) et les terrains agricoles et naturels du territoire communal (2.000 Ha). Sans parler de tous les jardins privés car nous sommes une ville peu dense. En 2019 : l'espace Frantz Reichel sera aménagé sur le secteur Ouest (2,2 Ha), l'extension du parc Sant Vicens (secteur Est) va être lancée (1,3 Ha). Le jardin H. Desprès restructuré (secteur Nord), le jardin de la Butte réaménagé (secteur Mouin à vent).
- La Ville plante 2 fois plus d'arbres qu'elle n'en abat (notamment palmiers Phoenix, infestés par le charançon rouge) ; 4.500 arbres seront plantés sur le mandat (2014-2020) entre les grandes opérations d'aménagement, les opérations de renouvellement du patrimoine, les nouvelles plantations sur l'espace public et les opérations d'urbanisation. Avec une montée en puissance progressive mais constante et plus de 1.000 arbres cet hiver 2018-2019.

2019

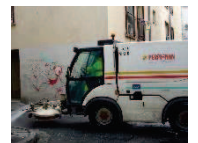
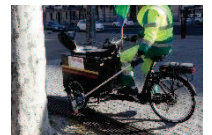
Les initiatives sont aussi citoyennes avec l'appropriation des habitants à leurs espaces de proximité :

- Fleurs de ville : 250 plantes grimpantes dans les rues du cœur de ville (200 conventions signées avec les propriétaires) ; Plus de 100 mètres linéaires plantés par les habitants sur leurs trottoirs dans le cadre du permis de végétaliser initié au printemps 2017. Plus de 40 propriétaires ont participé. Une campagne de communication est prévue en 2019 comme en 2017 pour élargir la participation à tous les espaces verts de proximité (pieds d'arbres entre autre) et faire connaître la démarche encore trop méconnue.
- Responsabilisation des citoyens en les faisant participer au fleurissement de la ville.
- Jardins familiaux : 100 parcelles de jardins familiaux communaux et un doublement prévu en projet (Mailloles, Bas et Haut Vernet et bientôt au Champ de Mars).
- Chaque année : plantations pieds d'arbres sur trottoir, plantes grimpantes sur rue, amélioration accessibilité rues et jardins, renouvellement patrimoine arboré.

● Investir pour un espace entretenu au quotidien

Nettoyer l'espace public et sensibiliser les Perpignanais à la propreté est l'objectif fixé en matière de propreté urbaine.

- 150 agents sont affectés au nettoyage de l'espace urbain.
- 11.100 sollicitations d'habitants sont traitées chaque année.
- 4 100 tonnes ont été collectées sur l'espace public en 2018, un chiffre en recul de 700 tonnes comparativement à 2017 signifiant que le respect de l'espace public est amorcé.



Les principales missions pour assurer la propreté de la ville, tout au long de l'année, sont : l'entretien, le balayage des rues et espaces publics, le décapage haute pression, l'enlèvement des tags et graffitis, le ramassage des encombrants, le suivi de l'ensemble des prestations de collecte des déchets assurée par Perpignan Méditerranée Métropole.

La propreté de la ville est assurée par une présence de **365/365 jours**, avec une mobilisation et une réactivité fortes lors des grandes manifestations festives notamment.

En 2018, les principales actions innovantes concernent la cryogénie pour enlever les chewing-gums sur le sol des trottoirs ; la poursuite de l'acquisition de matériels électriques (laveuses, balayeuses, goupils,...), l'acquisition de mobilier pour la collecte des mégots, et l'installation de plus de 1.000 corbeilles sur l'espace public.

Dans le cadre de son plan Action Propreté, la Ville engage des actions de communication et de pédagogie. En 2018, les opérations de sensibilisation à tous les aspects de la propreté (tri, collecte, recyclage,...) en direction du public ont été organisées en centre-ville place République et quartier Sud Porte d'Espagne. Une campagne de communication « Balayer devant sa porte » s'est déclinée sur les panneaux d'affichage de la Ville et internet.

Pour que la Ville soit propre, tout est à refaire chaque matin. Là aussi les efforts des agents municipaux sont de chaque instant car la qualité de la vie quotidienne en dépend. Des pistes d'amélioration dans l'organisation générale du service de la Propreté Urbaine sont recherchées en permanence et ont été marquées par la mise en place de locaux et d'équipes dédiées dans chaque quartier.

Mais face aux incivilités, sur les points récurrents quand la prévention ne suffit pas, l'équipe Force Action Propreté (FAP) sanctionne les contrevenants : dépôts sauvages, déjections canines, ... 819 contraventions ont été dressées en 2018 (+27,4 %), suite à l'identification des contrevenants souvent récidivistes dans le cadre de plus de 7 800 interventions. Une coordination des actions des agents de la brigade environnement et les policiers municipaux de la FAP a été impulsée pour lutter contre les dépôts sauvages.

✓ Un maillage d'équipements de proximité dans tous les quartiers

● Perpignan, le sport sur tout le territoire

La politique sportive de Perpignan s'intègre dans un cadre général et s'articule avec d'autres politiques plus globales : éducation, solidarité, citoyenneté, rénovation urbaine, aménagement. Le tissu social et associatif présent dans la Ville, de par sa densité et son dynamisme, permet d'initier des actions transversales impliquant notamment les scolaires et le service jeunesse de la Ville.

Cette dynamique est consolidée et valorisée en proposant des structures conformes et adaptées aux pratiques et utilisations actuelles. Les équipements répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville comprennent déjà 2 piscines (4 bassins), 30 plateaux sportifs (espaces sportifs de proximité), 13 gymnases, 11 salles de sports (escalade, boxe, lutte, judo, escrime, tir à l'arc...), 15 boulodromes, 22 stades dont 7 en pelouse synthétique, 2 courts de padel, 20 courts de tennis...

2019

Pour maintenir ce niveau de performance en 2019, en complément des travaux d'entretien courant, le sol sportif du gymnase Lurçat sera totalement rénové, la toiture du gymnase Alsina sera entièrement réhabilitée et deux courts de padel seront construits.

● Petite enfance, une place pour chaque enfant

En 2018, le nombre de places dans les crèches de la Ville continue à croître pour l'accueil collectif. Ce développement général des crèches de tous types confondus (crèches municipales ou d'entreprises, micro-crèches), initié depuis plusieurs années, fait de Perpignan une ville atypique puisque l'offre petite enfance du territoire est suffisante pour satisfaire la demande. 100 % des demandes peuvent donc être satisfaites par un mode d'accueil existant sur Perpignan. La Ville dispose en 2018 de 682 places soit 17 % de plus qu'en 2014 (+100 places).

2019

Un troisième Relais d'assistantes maternelles (RAM) situé au centre de Perpignan ouvrira ses portes en 2019, pour une meilleure couverture du territoire. Situé entre le Bd Aristide Briand et l'Av. Guynemer, au 25 rue du Tour de France, ce nouvel équipement sera disponible après une période de travaux importants, permettant de se doter de locaux adaptés à l'accueil des usagers (cours, locaux accessibles, bureaux, salle de jeux). Dans l'attente de la disponibilité de ces espaces, le RAM a été positionné temporairement dans les locaux disponibles de la crèche familiale de Las Cobas, depuis le 2 mai 2018.



Ce RAM complètera les deux existants pour jouer un rôle essentiel dans l'information et l'orientation des familles à la recherche de lieux d'accueil pour leurs jeunes enfants. Ils ont également une fonction d'observatoire de la situation de la petite enfance sur l'ensemble du territoire, soulignée dans la Convention territoriale globale passée entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales.

• Les maisons de quartier

Les maisons de quartier sont présentes sur l'ensemble du territoire perpignanais et, en particulier dans les quartiers « Politique de la Ville ». Ces maisons de quartiers, dont le maillage va du Nord au Sud en passant par le Centre Historique, ont pour mission le développement social des populations. Véritables structures de proximité offrant des services aux habitants via un projet social élaboré en concertation avec les acteurs du territoire la Caisse d'Allocations Familiales et les comités d'usagers, la concertation permet à chacune de ces structures d'apporter des réponses au plus près des préoccupations des habitants. Les services proposés sont très variés et comprennent notamment des permanences juridiques, des ateliers d'aide aux devoirs, des pauses santé et des ateliers intergénérationnels...

A l'intérieur des huit maisons de quartier que compte la Ville, il faut inclure les Espaces adolescence et jeunesse (EAJ) qui accueillent les mineurs de 11- 17 ans du mardi au samedi inclus et, tous les jours de la semaine lors des vacances scolaires. Chaque EAJ décline un projet pédagogique sur les principes de la citoyenneté, du bien vivre ensemble et, du devoir de mémoire.

2019

En 2019, une nouvelle maison de quartier ouvrira dans le quartier Ouest, rue Nature.



• Une dynamique de l'animation de proximité

Accompagner la dynamique associative, favoriser les conditions à la mise en œuvre d'événementiels de proximité pour que les habitants communiquent, échangent, ... De nombreuses actions coordonnées par les mairies de quartier contribuent au bien vivre ensemble et à la lutte contre l'isolement. Elles créent les conditions au maintien du lien social indispensable à la vie d'un quartier et s'appuient pour cela sur des interlocuteurs essentiels que sont les commissaires et les associations de quartier.

- La Fête des Voisins en mai, ce sont 71 sites comptabilisés et plus de 3000 participants.
- La Fête des quartiers en octobre ce sont plusieurs milliers de personnes pour des animations organisées sur 60 sites.
- Le Goûter des aînés, en décembre, réunit plus de 1500 personnes.

Les mairies de quartier accompagnent les habitants dans leurs initiatives, coordonnent les actions et gèrent la mise à disposition de locaux municipaux tout au long de l'année :

- Salles d'animations (activités régulières dispensées par les associations) : Ouest, 7 salles - 46 associations ; Est, 7 salles - 48 associations ; Nord, 6 salles - 36 associations ; Sud, 11 salles - 71 associations ; Centre : 10 salles – 23 associations y dispensent une activité régulière et les salles du 52 rue Foch qui accueillent plus de 40 associations.

Pour la 1^{ère} fois en 2018, a été organisée, sur chacun des 5 territoires, une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants présentant les services à la population, associations et équipements situés au plus près de chez eux.

2019

Extension rénovation de la salle d'animation rue Nature au sein de la Maison de Quartier Saint Gaudérique.

✓ L'accompagnement des séniors

Avec une population qui vieillit et près d'un quart d'entre elle âgée de plus de 75 ans, la ville de Perpignan accompagne les seniors dans leur vie quotidienne, dans leur vie de quartier.

- Le Guichet unique du CCAS agit pour l'accompagnement et la coordination gérontologique : aide-ménagère, allocation personnalisée d'autonomie – APA, le placement en établissement, les obligations alimentaires, les allocations diverses (minimum vieillesse ou allocation de solidarité aux personnes âgées – ASPA) mais aussi le portage de repas, la téléassistance, le plan canicule.
- Au plus près de chez eux, dans les quartiers, la ville accompagne la vingtaine de clubs seniors dans l'animation qui permet une offre de loisirs et d'animation variée.

L'Université du Temps Libre (UTL), service municipal piloté avec des animateurs pédagogiques de l'UPVD compte plus de 850 adhérents : des seniors en quête permanente d'amélioration des connaissances et du savoir.

✓ La qualité du service public est récompensée par de nombreuses distinctions nationales



✓ Investir dans les quartiers

Chacune des 5 mairies de quartier dispose d'une enveloppe de 1 M€ pour les petits travaux de proximité, enveloppe en augmentation depuis 2 ans. Des opérations de proximité identifiées par quartier sont chaque année arbitrées pour améliorer les espaces publics, les rues et les trottoirs.

2019

En 2019, 20 M€ seront investis dans les quartiers, notamment les opérations suivantes :

- Centre-ville : réfection des rues du Castillet, Remparts Villeneuve (phase II) ; zone d'ébats pour chien, bd J. Bourrat.
- Ouest : requalification du marché St Martin (place Vaillant Couturier) ; réfection des rues Ribère et Courteline ; requalification du cœur de quartier Y. du Manoir ; réfection du parking Rodin.
- Est : aménagement des places des Goemons et de la liberté ; réhabilitation placettes Albatros, Algues, Corail.
- Nord : création du parking Magenti ; réfection du parking Bataille.
- Sud : rénovation de la rambla de l'Occitanie ; aménagement de la place de Turenne ; réfection chaussée rue Parazols et grilles du jardin des remparts.

2019

Liaison St Gaudérique

Coût prévisionnel : 0,41 € TTC

Début des travaux : 2^e semestre 2019 – achèvement en 2020



- Au Nord, poursuivre le PNRU1 et intégrer les quartiers à la Ville

Un des enjeux du projet est de relier le tissu urbain, de bâtir ou d'aménager les grandes emprises aujourd'hui sans fonction en privilégiant des programmes « actifs » (diversifiant les usages, ouverts sur la ville). Mais aussi, d'accompagner la cohabitation entre les quartiers collectifs et les secteurs pavillonnaires. Cette reconnexion ne pourra être initiée que concomitamment avec la résorption des troubles aujourd'hui constatés au cœur des cités.

Le projet de renouvellement urbain adapte l'action par **une stratégie de banalisation** des quartiers, c'est-à-dire **oublier la cité pour n'y voir que de la ville**.

En Février 2018, la démolition de Diaz a débuté par le bâtiment 4 et s'est poursuivie par le bâtiment 3 en décembre.

LE PROJET URBAIN DE LA DIAGONALE DU VERNET



Démolitions DIAZ (maîtrise d'ouvrage OPH-PM)

Coût: 4,31 M€ TTC

Bâtiments 4 et 3 démolis en 2018

Travaux Bâtiment 2 : démolition : Mars 2019 - Durée : 3 mois

Travaux Bâtiment 7 : démolition : Juillet 2019 - Durée : 3 mois



Jardins familiaux Vernet Salanque

Coût : 0,45 M€ TTC

Travaux : Livraison Juin 2019



Espace de loisirs Vernet Salanque (à côté du centre culturel)

Coût : 0,27 M€ TTC

Livraison parc : Juin 2019 - Plantations : Novembre 2019



Réhabilitation DIAZ – 56 logements (maîtrise d'ouvrage OPH-PM)

Coût : 2,954 M€ TTC

Travaux : début 1^{er} trimestre 2019 - Durée 18 mois



- Le Nouveau Logis : une situation d'urgence

Le diagnostic du quartier du Nouveau Logis – Les Pins établi en 2014 a fait état de problématiques de surpeuplement et d'insalubrité avec plus de 1.000 habitants répartis dans 166 logements du bailleur social unique du secteur, l'OPH-Perpignan Méditerranée, et une cinquantaine de caravanes installées sur le domaine public. La singularité de ce quartier est qu'il concentre une population gitane en grande précarité caractérisée par une faible mobilité, où seuls 5 % des habitants sont actifs, 85% bénéficient des minimaux sociaux et 78% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté national. La moitié de la population a moins de 25 ans, seuls 2% des plus de 16 ans sont scolarisés et 38% des ménages se composent de 5 personnes et plus (3 à 4 générations vivent ensemble dans le même logement).

Au vu de ce constat, l'ensemble des partenaires s'est accordé à dire qu'aucune mixité sociale ne pourrait s'opérer dans cet ensemble, de même que leur intégration dans d'autres quartiers ne pouvait s'envisager à moyen terme que de manière ciblée et accompagnée. Le Projet de Renouvellement Urbain a pour enjeux de répondre à l'urgence pour : résorber l'insalubrité et le surpeuplement dans le logement, adapter l'offre d'habitat aux besoins et mode de vie de la population, améliorer le cadre de vie et promouvoir le « mieux vivre ensemble », renforcer l'accompagnement social des familles, mobiliser les partenaires pour reconnecter les habitants avec la scolarité, la formation, l'emploi et la santé, et soutenir les capacités d'initiatives et parcours résidentiels vers l'extérieur du quartier.

Sur la parcelle appartenant à la Ville (en rouge ci-dessous), une réponse à l'urgence a été apportée par la création par l'OPH-PM, d'une offre nouvelle de 35 logements individuels, évolutifs et modulaires, adaptés au mode de vie des habitants, offrant un bel espace extérieur privatif.



La première tranche de 15 villas a été livrée le 5 avril 2018 suivie des 20 dernières début juin. La suppression des caravanes a été organisée en amont de la remise des clés par l'OPH-PM.

6 - INVESTIR POUR LA CONNAISSANCE ET LE SAVOIR DES PERPIGNANAIS

✓ L'éveil artistique, culturel et sportif chez l'enfant

Bien au-delà des compétences obligatoires des communes, la Ville participe activement aux côtés de l'Education Nationale, à l'acquisition des connaissances mais également au développement de l'éveil artistique et culturel chez l'enfant ainsi qu'à la transmission des savoirs.

● L'éveil artistique et culturel dans les structures « petite enfance »

Le projet d'éveil artistique et culturel touche depuis 2007 l'ensemble des structures d'accueil du jeune enfant de la Ville. Il vise à offrir et à permettre à chaque enfant accueilli dans les crèches de rencontrer des pratiques culturelles et artistiques diverses qui favorisent sa curiosité, sa construction et son épanouissement. Il permet au jeune enfant de découvrir des lieux culturels (visites musées, programmation cinéma, visite des fontaines de la Ville...) grâce à la collaboration de plusieurs services (Animation du Patrimoine, Service des musées, ciné Jean Vigo..).

● Les projets spécifiques scolaires et périscolaires

La Ville de Perpignan, a entrepris depuis quelques années d'investir sur l'attractivité des écoles en favorisant l'implantation de projets spécifiques.

Les parents ont désormais la possibilité d'inscrire leurs enfants dans des cursus spécifiques : projets CHA (classes à horaires renforcés ou aménagés en musique, danse) ; classes à projets Sports (Rugby, Pentathlon, gymnastique..); classes à projet Langues (expérimentation bilinguisme français/anglais) ; projet spécifique Mas Bresson (expérimentation d'enseignement différent qui permet de développer la créativité en direction des maternelles).

● Les manifestations de mise en lumière des projets scientifiques ou culturels des enfants

L'objectif commun de la Ville et de l'Education Nationale consiste à encourager l'action éducative aux sciences et aux techniques ; de créer des lieux de pratique quotidienne dans les établissements scolaires, les accueils périscolaires et de loisirs ; ou encore faire connaître la recherche et le tissu industriel scientifique et technologique régional. ExPOsciences, qui aura lieu en mai 2019, permettra d'offrir une présentation publique, par les jeunes, des résultats de leurs travaux.

✓ Des structures éducatives modernes et des moyens importants

Perpignan dispose de 32 groupes scolaires comprenant : 477 classes qui accueillent 10.253 élèves (3.993 maternelles et 6.260 élémentaires). Sur ces 15 dernières années, 11 groupes scolaires ont été reconstruits pour permettre d'avoir des structures adaptées à la pédagogie actuelle. Des travaux importants ont été réalisés pour sécuriser les sites.

● Investissements et travaux réalisés dans les écoles

Chaque année, la ville de Perpignan y consacre une somme conséquente.

- Le groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau, a fait l'objet d'une restructuration globale, pour un coût de 5,5 M€.
- Par ailleurs, un budget est consacré à la réalisation des travaux de maintenance et d'amélioration des groupes scolaires (1,2 M€ en 2017 et 1,5 M€ en 2018).

Parmi les travaux réalisés, on peut citer :

- Le programme de désamiantage qui s'échelonne jusqu'en 2019 (100 % des écoles primaires déjà réalisés). L'enveloppe financière annuelle est établie entre 0,25 M€ et 0,3 M€.
- L'amélioration de l'accessibilité avec l'installation d'ascenseurs (en 2017 sur le groupe scolaire S. Boussiron) et la mise aux normes des sanitaires, pour une enveloppe de 0,2 M€ en 2017.
- Le changement des menuiseries, à raison de 0,1 M€ annuels (en 2018, traitement de la façade Sud de l'élémentaire S. Boussiron) et isolation des bâtiments scolaires, pour un budget identique.
- L'isolation thermique des toitures terrasses, en 2018 école maternelle Emile Roudayre.
- En 2018, installation d'un système de chauffage par géothermie sur le groupe scolaire Ludovic Massé, pour un coût de 0,5 M€.
- Enfin, la sécurisation des locaux fut une priorité, en 2017, avec la pose de visiophones, l'installation d'une alarme intrusion et le changement des serrures, pour un budget global de 0,36 M€.

● **La mise en œuvre du très haut débit dans les structures éducatives de la Ville**

Transmettre des savoirs à des enfants qui évoluent depuis leur naissance dans une société irriguée par le numérique et donner à chacun les clés pour réussir dans sa vie personnelle, sociale et professionnelle future nécessitent, de repenser en profondeur la manière d'éduquer et d'apprendre ainsi que de faire évoluer les supports d'apprentissage.

Le numérique est également porteur de changements profonds dans les modes d'information et de communication dans et autour de l'école.

Consciente de ces enjeux, la Ville de Perpignan s'est inscrite dans une politique volontaire et ambitieuse de développement des outils numériques dans ses structures éducatives (scolaires, périscolaires et extra-scolaires).

En préalable à tout déploiement d'outils numériques, il était indispensable de s'appuyer sur une infrastructure réseau solide. Il a donc été possible de faire évoluer les connexions ADSL des écoles vers des connexions par fibre optique.

A ce jour, 95% des groupes scolaires sont reliés au réseau Ville par fibre optique. La mise en place de cette infrastructure s'est accompagnée du déploiement d'une couverture WiFi complète dans les écoles élémentaires.

● **L'environnement numérique de travail**

La Ville de Perpignan a décidé de mettre en place un Espace Numérique de Travail, cet ensemble de services en ligne personnalisés et sécurisés permet de communiquer avec les parents : cahier de texte numérique, cours en ligne, partage de documents...

Cette plateforme d'échange rassemble tous les co-éducateurs (parents, enseignants, animateurs...) autour des différentes structures fréquentées par l'enfant (crèches, écoles, activités périscolaires, accueils de loisirs).

- **Les Tableaux Blancs Interactifs (TBI) pour 100 % des écoles**

En 2010 la Ville a expérimenté les TBI dans des classes de l'école Jordi Barre, afin d'évaluer leur pertinence dans le cadre éducatif.

Le bilan de cette première expérimentation s'est révélé très positif sur cette école, les enseignants avaient noté : une concentration, une motivation plus importante des enfants, une amélioration mesurable des résultats et de la participation en classe, plus d'interactivité au sein de la classe, et une re-motivation des élèves en difficultés.

Désormais, sur 31 écoles élémentaires, 260 TBI ont été déployés pour un investissement de 800 000 € sur 5 ans, soit un taux d'équipement de 100 % (hors classes dédoublées).

La maintenance des équipements est d'environ 50 000 € par an.

- **Les classes mobiles de tablettes numériques**

Le développement des solutions de mobilité (ordinateurs portables, tablettes) a amené à une réflexion sur l'intérêt pédagogique que ces nouveaux outils peuvent présenter.

Aussi, après une première expérience avec une classe mobile de PC portables, le Plan Numérique national a permis de doter toutes les écoles REP/REP+ de la Ville de classes mobiles tablettes. A ce jour, chaque école élémentaire est équipée à minima d'une classe mobile de 15 tablettes.

- **Une Atsem par classe**

La loi impose aux mairies d'affecter une Atsem par école. Perpignan a fait le choix d'affecter une Atsem par classe de maternelle et de professionnaliser leur métier en les centrant sur des missions éducatives. Ainsi, l'Atsem est le seul intervenant auprès de l'enfant de 7H45 à 18H15. Cette organisation, qui favorise le suivi de l'enfant et le lien avec les parents se révèle exemplaire lorsque l'on se compare à d'autres villes.

- **Les classes dédoublées**

Depuis la rentrée 2017, le gouvernement a mis en œuvre un programme de dédoublement des classes. Cette mesure prévoit d'affecter 2 enseignants pour une classe de 24 enfants environ, permettant d'identifier 2 unités « classe » de 12 élèves chacune. Si la charge salariale a été assumée par l'Etat, le financement des aménagements de salles a dû être assuré par les collectivités locales.

Cette mesure concerne les établissements scolaires classés en REP et en REP+ (Réseau d'éducation prioritaire et Réseau d'éducation prioritaire renforcé). La Ville de Perpignan est la seule à avoir été impactée dans les Pyrénées-Orientales. La rentrée 2017 a vu le dédoublement des classes de CP en REP+ (21 classes), pour 2018 dédoublement des classes de CP en REP et CE1 en REP+ (38 classes). Pour la rentrée 2019, le programme prévoit le dédoublement des classes de CE1 en REP.

Avant de rentrer dans cette 3^e étape, la Ville compte déjà 117 classes à effectifs réduits ce qui représente un effectif de 1.180 élèves de CP et 1.238 élèves de CE1. Le montant total de ces travaux s'élève à 83.000 € assumés en totalité par la Ville.

2019

Enfin, pour la rentrée 2019, ce sont entre 15 et 17 classes de CE1 en REP qui devront être dédoublées. Un programme d'intervention est en cours de réalisation pour permettre de dégager les espaces suffisants à l'accueil des enfants dans ce nouveau cadre.

● Caisse des écoles

La caisse des écoles est l'outil de financement du fonctionnement des écoles publiques de la Ville : fournitures scolaires, manuels scolaires, reprographie, classe de découverte. Elle intervient également pour certaines acquisitions de matériels d'équipement : ordinateurs, et jeux de cour... Par ailleurs, elle est chargée depuis 2005 de mettre en place le programme de réussite éducative, en s'appuyant sur un subventionnement de l'Etat.

La caisse des écoles a développé des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire, en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et second degré et le cas échéant leur famille. Elle est aussi l'organisme porteur du volet éducatif du Contrat territorial d'éducation artistique et culturel (CTEAC) financé par la DRAC. Son budget global s'élève à environ 1,571 M€ (subvention Ville : 1,030 M€).

✓ La rénovation de la médiathèque

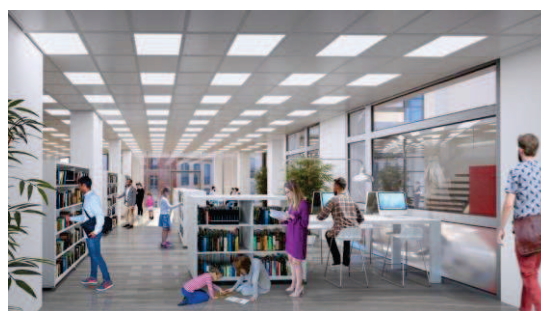
2019

Après 30 années d'existence, la rénovation totale de la médiathèque sera lancée au printemps 2019.

Par ses collections, ses actions culturelles, éducatives et sociales, ses médiations, ses partenariats, ses collaborations, la médiathèque rénovée cultivera sa double identité : un établissement de référence, rayonnant largement sur les territoires et une bibliothèque de proximité fortement ancrée dans son quartier et dans la vie de ses habitants.



En complément d'une réhabilitation complète de tout le bâtiment, un des axes du programme de travaux porte sur l'amélioration et la modernisation des conditions d'accueil du public (automates de prêts/retours, bornes d'information tactiles, auditorium, etc.), la création de nouveaux services aux usagers (accompagnement à la scolarité, à la e-administration, éducation artistique et culturelle autour du numérique, implantation d'une Micro-Folie, etc...).



Dès lors, cette médiathèque aura toutes les caractéristiques et les qualités pour prétendre au label « Bibliothèque Numérique de Référence » accordé par le ministère de la Culture.

Durant la période des travaux, une médiathèque temporaire fonctionnera dans les locaux du centre d'art contemporain Walter Benjamin. Coût prévisionnel des travaux : 2,7 M€ H.T.

✓ Education, savoirs et connaissances

2019

Le Ministère de la Culture choisit Perpignan pour l'implantation d'une MICRO-FOLIE.



Véritable offre culturelle à aménager dans une structure existante de la ville, la Micro-Folie s'organise autour de quatre espaces : un musée numérique (avec des reproductions d'œuvres de différentes institutions culturelles parmi lesquelles le château de Versailles, le centre Georges Pompidou, le Louvre, le musée national Picasso, etc.), une bibliothèque, un espace scénique et un atelier.

Ces espaces permettent tout à la fois de parcourir les collections numériques des grands musées à l'aide d'écrans connectés, d'accueillir des spectacles de toutes formes, et de favoriser les échanges entre artistes, associations locales, médiateurs, habitants, la Micro-Folie étant un lieu de culture en même temps qu'un lieu de vie.

Les contenus de ce dispositif font pleinement écho à la politique municipale de la Ville dans les domaines du développement culturel, de la coopération culturelle et de l'éducation artistique et culturelle.

En concertation avec les services de l'Etat, la municipalité souhaite implanter une Micro-Folie dans la médiathèque, à l'issue de sa complète rénovation conduite au cours de l'année.

Par ailleurs, l'installation d'une deuxième Micro-Folie, installée au nord de la Diagonale du Vernet, au cœur de l'un des quartiers prioritaires de la commune, est également à l'étude.



✓ Accompagnement des jeunes

Le service jeunesse de la ville de Perpignan a pour vocation d'œuvrer pour et avec les jeunes et adolescents perpignanais de 11 à 20 ans. C'est au travers de ses actions que le service jeunesse a pour volonté de : valoriser les compétences des jeunes et l'autonomie ; favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité et la citoyenneté ; encourager la créativité et l'expression dans les domaines culturels, solidaires, environnementaux et sportifs ; éduquer à l'image ; former une sensibilité critique capable de décrypter l'information ; faire vivre l'égalité entre filles et garçons, privilégier la mixité dans tous les domaines (géographique, sociale, culturelle,...)

Ses rôles et ses missions consistent à : animer et développer des programmes d'activités éducatives et pédagogiques (Cap'ado, Club ados,...) ; gérer et soutenir l'initiative auprès des jeunes (Fonds initiative jeunes, passerelle BAFA, accompagner l'élaboration des projets de jeunes et d'association de jeunes, PERPIBOX) ; mettre en œuvre des actions dans le cadre des programmes de lutte contre les discriminations, FIPD, VVV, Contrat de Ville...



Le service Jeunesse se distingue d'un accueil de loisirs traditionnel. Il propose des activités s'inscrivant dans une logique de projet. Chaque action répond à des objectifs qui s'organisent tout au long de l'année, notamment autour des actions suivantes :

- Devoir de mémoire : rallye citoyen, pièce de théâtre sur la guerre de 14/18, participation aux cérémonies de commémoration.
- Engagement et bénévolat, dispositif PERPIBOX : il s'agit d'un contrat d'action citoyenne permettant à chaque jeune bénévole perpignanais de réaliser une mission d'intérêt, auprès d'une institution ou d'une association, d'une durée de 4 à 8 heures. Créé en avril 2018, 27 missions ont été proposées, pour 55 jeunes participants.
- Clubs ados : presse, art, photo, rando, théâtre,...



7 - FAIRE PARTAGER LE PROJET POUR DEVELOPPER LES PARTENARIATS

Le projet de Perpignan est au cœur du projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole (PMM). Cependant, le contexte budgétaire nous contraint à rechercher d'autres partenaires pour en atténuer le coût.

Être parmi les premiers dans le montage des dossiers partenariaux de manière à les voir se concrétiser dans les meilleures conditions pour Perpignan, tel est l'objectif largement atteint comme en témoignent les démarches qui ont récemment abouti.

✓ Dispositif « Action cœur de ville »

Le 6 avril 2018, par courrier, le Ministre de la Cohésion des Territoires a annoncé que la ville de Perpignan était retenue dans les 222 villes éligibles au programme « Action cœur de ville ».

Ce programme est une démarche pluriannuelle à engager sur la période 2018-2022. Il est doté de 5 Md€ sur 5 ans par l'Etat et ses partenaires (Caisse des Dépôts et Consignations, ANAH, Action Logement...).

Il a pour ambition, par une approche globale et coordonnée de l'ensemble des acteurs, de créer les conditions efficaces et efficientes du renouveau et du développement des villes moyennes. Pour ce faire, il s'articule autour de 5 axes structurants :

- Développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Les premières actions sur Perpignan sont d'ores et déjà engagées :

- Etudes et actions soutenues par l'ANAH pour diversifier l'offre de logements (habitat participatif, développement durable, accession sociale, auto réhabilitation) ;

- Réhabilitation lourde de logements soutenue par Action Logement ;
- Etudes opérationnelles pour reconquête des axes commerçants du cœur de ville soutenues par la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Action en faveur d'une mobilité connectée (transport autonome, smart mobility) ;
- Poursuite et amplification des opérations de réhabilitation du patrimoine.

✓ **Le nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU)**

Préparée depuis 3 ans, en concertation avec les habitants et les partenaires sur la base du bilan du PNRU1, la convention est opérationnelle en 2019. Elle s'élève à 193,9 M€ HT. Elle engage les partenaires à hauteur de 44,5 M€ pour la Ville (dont 7,4 M€ concession d'aménagement), 8,1 M€ de l'Etat, 37,2 M€ les bailleurs sociaux, 20,7 M€ pour PMM, de 34,2 M€ pour l'Anru, 11,4 M€ le Conseil régional, 7,6 M€ le Conseil départemental, 7,8 M€ de l'Anah, 3,4 M€ de l'Europe, 14,9 M€ autres financeurs et 4,1 M€ de valorisation foncière.

✓ **Le contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée**

Le Conseil régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et PMM ont signé un contrat territorial. 2018/2021 dans lequel la Région s'attache notamment à :

- Soutenir les grandes fonctions de centralité développées par l'agglomération ou la communauté urbaine vis-à-vis de sa zone d'emplois et des bassins de vie qui la composent ;
- Accompagner les dynamiques consistant à conforter et à valoriser ses spécificités lui permettant de se positionner comme une communauté urbaine référente dans ces domaines ;
- Contribuer à son attractivité culturelle, patrimoniale, touristique et sportive et favoriser son rayonnement au niveau national voire à l'international dans le cadre de stratégies partagées ;
- Participer à la mise en œuvre des programmes de cohésion sociale dans le cadre de ses politiques ;
- Fortifier l'attractivité des bourgs centre qui remplissent la fonction d'équilibre au sein de la communauté urbaine.

Dans le cadre de ce contrat, Perpignan a bénéficié en 2018 de financements, notamment, pour la piste cyclable inter campus (150 K€), l'aménagement des berges de la Têt (340 K€), l'office de tourisme à la Loge (125 K€), la phase II du Campus Mailly (1.196 K€) et la restauration de l'Église Sainte Claire (520 K€).

La convention 2019, en cours de préparation, prévoit le financement de la phase II du campus Mailly (1.196 K€) de la salle du mas Casenove (3.390 K€), de la chapelle du Tiers Ordre (322 K€), la 2^e tranche du parc Sant Vicens (434 K€) et la rénovation de la médiathèque (342 K€).

✓ L'Europe – ATI « Approches territoriales intégrées » volet Urbain

Le Contrat cadre du Contrat de Ville de l'agglomération de Perpignan Méditerranée a été adopté en décembre 2014. Il pose les enjeux et les orientations d'une politique d'intervention sur neuf quartiers. Il concerne à l'échelle de l'agglomération exclusivement la ville de Perpignan et représente 25 % de la population Perpignanaise, soit 28.430 habitants.

L'ANRU a retenu, au titre de la déclinaison urbaine du contrat de ville, quatre quartiers prioritaires dont : un d'intérêt national (le quartier Centre historique) et trois d'intérêt régional (la diagonale du Vernet, Nouveau logis et le Champ de Mars).

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE pour la période 2014-2020, ces trois quartiers d'intérêt régional ont été retenus dans le cadre de l'ATI « Approches Territoriales Intégrées – Volet Urbain politique de la ville », pour une dotation globale de 2,5 M€.

✓ Le label Grands Sites Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Le territoire de Perpignan Méditerranée est labellisé Grands Sites Occitanie depuis avril 2018. Son dossier s'appuie sur la ville de Perpignan qui est une des rares cités de France à pouvoir se targuer d'avoir été la capitale d'un royaume indépendant. Capitale terrestre, quand Palma de Mallorca était la capitale maritime d'un royaume éphémère d'un grand rayonnement culturel et artistique, le cœur emblématique de Perpignan est marqué par ce mécénat royal, symbolisé principalement par des lieux de pouvoir et des édifices religieux, mais aussi par une organisation rationnelle et innovante du territoire qui perdure encore largement dans le paysage urbain et qui fait en grande partie sa particularité et son charme.



Pour promouvoir la destination et renforcer l'attractivité touristique de ce site remarquable, PMM en collaboration avec la ville de Perpignan, le Département des Pyrénées-Orientales, l'Office de Tourisme Communautaire, l'Agence Départementale du Tourisme et les sites associés (Musée d'Art Hyacinthe Rigaud, Musée de la Préhistoire de Tautavel, Musée Mémorial de Rivesaltes, l'Aquarium de Canet-en-Roussillon et le Lydia, paquebot des sables du Barcarès) s'est inscrit dans le dispositif « Grands Sites Occitanie ». Une stratégie de développement basée sur la préservation-valorisation et la mise en tourisme du cœur emblématique et de sa zone d'influence à 5 ans, intégrant le tourisme, la culture, le patrimoine, l'environnement, mobilisant tous les partenaires et répondant aux attentes des visiteurs au niveau local, national et international, est élaborée.

Perpignan « Grand Site Occitanie » se centre sur le cœur emblématique du patrimoine perpignanaise lié à l'époque historique du Royaume de Majorque autour du remarquable Palais des Rois de Majorque ; l'ensemble cathédral et son Campo Santo ; les églises Saint-Jacques et Notre-Dame la Réal ; les couvents des Dominicains, des grands Carmes et des Franciscains ; l'hôtel de ville, la Loge de Mer, ses hôtels gothiques ; les demeures des notables, les décors et collections présentées au Musée Rigaud ; ses quartiers d'origine médiévale ; ses fortifications ; son pont ; son aqueduc et ses 21 arches, etc.

Tout cet espace urbain, qui représente une centaine d'hectares, est classé « Site patrimonial remarquable » dans sa totalité.

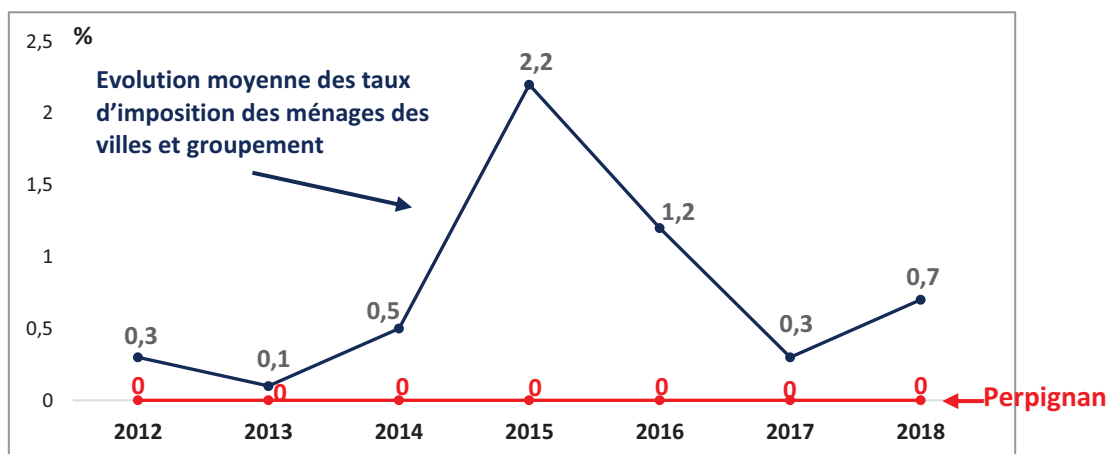
8 – BAISSER LA FISCALITE APRES 7 ANNEES CONSECUTIVES DE PAUSE FISCALE

Depuis 2012, Perpignan bloque sa fiscalité, d'autres villes ont fait des choix différents.

2012/2018 PROGRESSION DE LA FISCALITE

communes de plus de 100.000 habitants	Variation TF	Variation TH
Perpignan	0,0%	0,0%
Bordeaux	5,0%	5,0%
Boulogne-Billancourt	8,8%	68,3%
Clermont-Ferrand	15,1%	15,1%
Dijon	9,4%	9,3%
Le Mans	6,1%	6,2%
Lille	23,3%	0,0%
Limoges	10,1%	6,6%
Lyon	6,2%	4,0%
Marseille	4,9%	4,9%
Mulhouse	8,2%	8,2%
Rouen	2,9%	2,9%
Saint Denis (93)	10,0%	87,4%
Strasbourg	5,6%	5,6%
Toulouse	15,0%	15,0%
Tours	4,2%	4,2%
Villeurbanne	16,7%	-11,9%

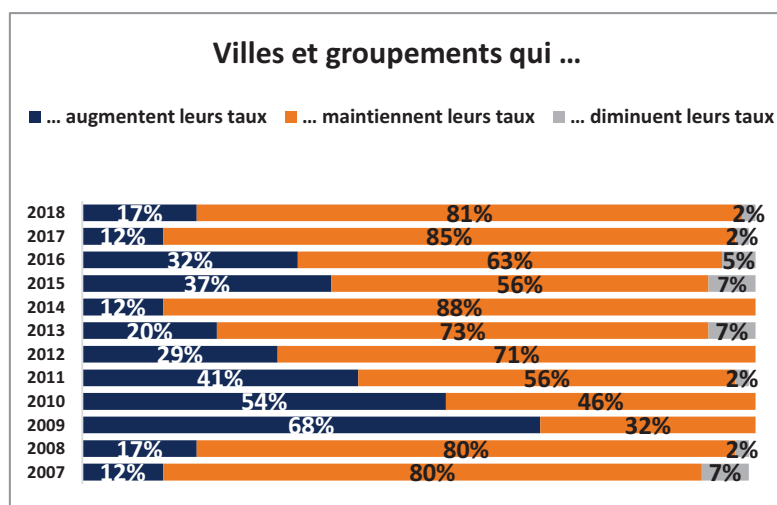
- Evolution de la fiscalité communale



- Taux d'imposition ménages (TH, FB, FNB)

En cette période avancée de mandat municipal, les grandes villes et leurs groupements à fiscalité propre ont utilisé modérément leur pouvoir de modulation de taux. Le taux d'évolution des taxes ménages observé sur le territoire des grandes villes s'établit ainsi à +0,7 % en 2018, en accélération par rapport à 2017 (+0,3 %) mais moins fortement qu'en 2016 (+1,2 %) et 2015 (+2,2 %).

81 % des villes et de leurs groupements à fiscalité propre (soit 34 territoires) décident de maintenir leur taux de fiscalité en 2018, 17 % d'entre eux font le choix de les augmenter (soit 7 territoires) tandis que 2 % les diminuent (soit 1 territoire).

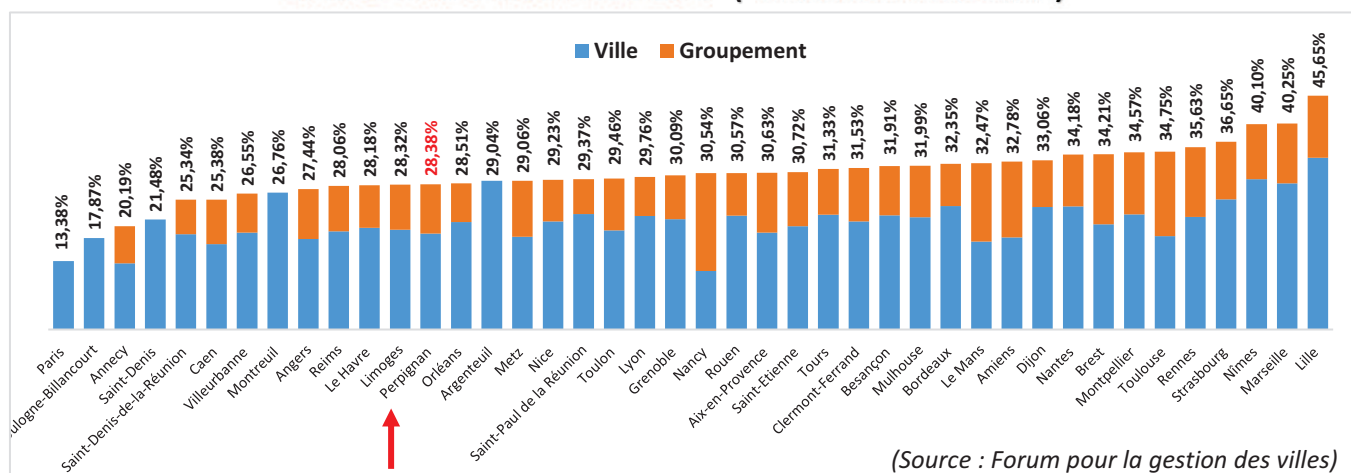


Ces tableaux présentent les taux d'imposition 2018 de l'ensemble des villes et de leur groupement, ainsi que leur évolution par rapport à 2017.

en %	Ville					Groupement					
	TAUX 2018				évolution 2017/2018	TAUX 2018				évolution 2017/2018	CFE
	TH	FB	FNB	CFE		TH	FB	FNB	CFE		
AIX EN PROVENCE	18,94	17,64	12,37		0,00%	1169	2,59	2,78	31,02	0%	0%
AMIENS	17,97	27,76	15,52		0,00%	14,81	2,57	4,75	25,83	0%	0%
ANGERS	17,70	32,98	38,57		0,00%	9,74	2,18	5,48	25,22	0%	0%
ANNECY	12,94	16,26	34,00		0,00%	7,25	1,69	6,40	24,99	0%	0%
ARGENTEUIL	29,04	23,29	63,31		0,00%				25,84		0%
BESANCON	22,28	25,64	26,37		0,00%	9,63	1,54	1,17	26,26	0,4%/20,3%/0%	0,5%
BORDEAUX	24,13	29,51	90,92		0,00%	8,22		3,23	35,06	0%/0%/0%	0,0%
BOULOGNE-BILLANCO	17,87	8,01	9,78		0,00%				20,21	-	0%
BREST	20,57	24,27	35,28		0,00%	13,64	2,93	8,15	29,17	0%	0%
CAEN	16,66	29,52	30,60		-100%	8,72	0,96	3,81	25,71	0	0%
CLERMONT-FERRAND	21,08	26,12	63,97		0,00%	10,45	2,36	11,28	25,75	0%/43%/0%	0%
DIJON	23,89	29,28	92,79		0,00%	9,17	0,61	4,95	27,04	0%	0,0%
GRENOBLE	21,52	36,73	84,42		0,00%	8,57	1,29	6,87	31,09	0%	0%
LE HAVRE	19,84	29,00	27,50		0,00%	8,34		1,85	25,69	0%/0%/0%	0%
LE MANS	17,19	13,65	22,01	15,71	0,00%	15,28	13,09	21,62	11,89	0,0%	0,0%
LILLE	33,55	29,06	16,65		0,00%	12,10		2,09	33,61	0%/0%/0%	0%
LIMOGES	19,48	19,34	60,22		0	8,84	1,00	3,46	26,40	0%/ns/0%	0%
LYON	22,15	18,23	19,97		0,00%	7,61	11,58	1,91	28,62	0%	0%
MARSEILLE	28,56	24,02	24,99		0,00%	11,69	2,59	2,78	31,02	0%	0%
METZ	18,09	17,21	70,35		0,00%	10,97	2,09	7,41	25,94	0%	0,0%
MONTPELLIER	22,49	31,18	12,71		0,00%	12,08	0,17	5,69	36,58	0%	0%
MONTREUIL	26,76	22,29	35,38		0,00%				38,67		0%
MULHOUSE	21,93	27,84	112,61		0,00%	10,06	1,58	4,78	26,36	2%/233,3%/3%	15%
NANCY	11,42	12,44	17,51		0,00%	19,12	8,81	12,51	29,65	0%	0%
NANTES	24,04	27,51	62,48		0,00%	10,14	6,41	4,88	31,49	0	0,0%
NICE	21,10	23,12	35,69		0,00%	8,13	6,40	1,47	28,88	0%/ns/0%	0%
NIMES	29,33	31,05	83,76		0,00%	10,77		4,09	34,30	0%/0%/0%	0%
ORLEANS	20,99	29,81	39,60		0,00%	7,52	1,28	6,12	24,88	0%	0%
PARIS	13,38	8,37	16,67	16,52	0,00%						
PERPIGNAN	18,73	27,46	41,85		0,00%	9,65	2,00	2,05	34,59	0%/100%/0%	0%
REIMS	19,19	29,26	24,10		0,00%	8,87	1,45	8,08	24,80	0%	0,0%
RENNES	21,99	25,76	39,33		0,00%	13,64	1,73	6,10	28,73	0%	0%
ROUEN	22,22	23,35	27,88		0,00%	8,35		2,60	26,03	0%/0%/0%	3%
ST DENIS (93)	21,48	22,65	28,31		0,00%				38,49	-	3,2%
ST DENIS LA REUNION	18,62	23,79	13,03		0,00%	6,72		1,29	23,17	0%/0%/0%	0%
SAINT ETIENNE	20,16	23,55	42,28		0,00%	10,56	1,37	4,98	28,81	0%	0%
ST PAUL DE LA REUNION	22,55	28,83	30,91		0,00%	6,82		1,43	25,00	0%/0%/0%	0%
STRASBOURG	25,40	22,49	72,52		0,00%	11,25	1,15	4,94	26,83	0,4%/0,9%/0,2%	1,7%
TOULON	19,35	23,90	29,97		0,00%	10,11	4,00	10,13	35,89	0%	0%
TOULOUSE	18,25	20,29	71,30		0,00%	16,50	5,96	33,75	36,58	0%	0,0%
TOURS	22,42	22,46	36,03		0,00%	8,91		2,18	23,37	0%/0%/0%	0%
VILLEURBANNE	18,94	18,91	17,28		-11,9%/16,7%/-11,9%	7,61	11,58	1,91	28,62	0%	0%
Taux moyens											
Villes de Métropole	18,96	17,34	32,25	16,5	0,2%/0,2%/-0,1%	10,64	4,39	5,25	29,85	0%/14,5%/0%	0,20%
Villes de Métropole I	21,85	23,56	37,38	15,71	0,2%/0,2%/-0,1%	10,64	4,39	5,25	29,85	0%/14,5%/0%	0,20%
Villes d'outre-mer	20,01	25,45	17,81	-	0%/0%/0%	6,76	-	1,33	24,04	0%/0%/0%	0,00%
Ensemble des villes	18,97	17,47	31,07	16,5	0,2%/0,2%/-0,1%	10,54	4,39	4,78	29,75	0%/14,5%/0%	0,20%

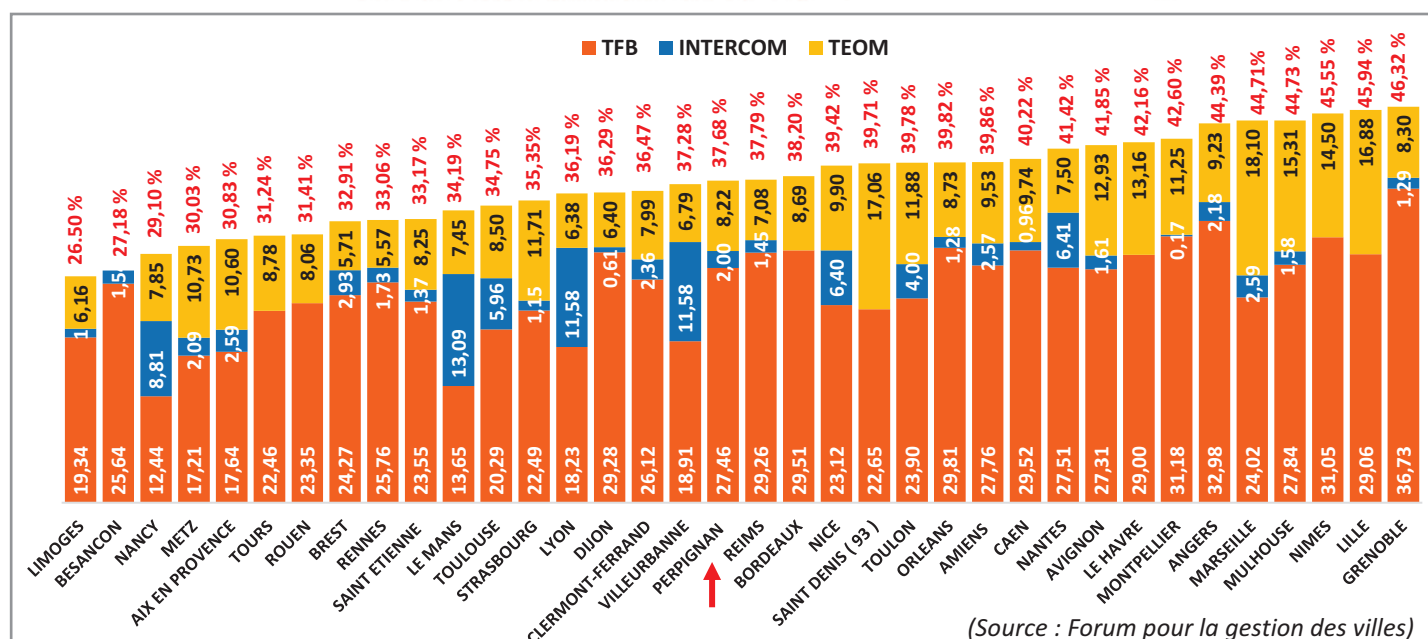
Source : Forum pour la gestion des villes-2018

TAUX DE TAXE D'HABITATION 2018 (CUMUL VILLE ET GROUPEMENT)



- Un taux ville, parmi les plus bas : le 8^e plus bas de France (hors Paris).
- Un taux intercommunal plus élevé (Perpignan Méditerranée Métropole a récupéré un taux élevé du Conseil départemental dans le cadre de la réforme fiscale de 2010).
- Un taux de taxe d'habitation cumulé (ville/groupement) positionnant Perpignan au 11^e rang des 42 villes de plus de 100.000 habitants (Métropole hors Paris).

TAUX DE FONCIER BÂTI + TEOM 2018 (CUMUL VILLE ET GROUPEMENT)



Le bloc communal est concerné par 3 taux additionnels assis sur la base foncière :

- Le taux de Perpignan.
- Le taux intercommunal.
- Le taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) du secteur de Perpignan.

Ainsi, Perpignan et Perpignan Méditerranée Métropole ont le taux additionnel de foncier bâti situé au 18^e rang, au niveau national, pour le taux foncier bâti + TEOM (taux cumulé ville/groupement).

- Taux comparés des villes de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

	Taux 2018	FONCIER BATI	T.E.O.M	TOTAL	TAXE HABITATION
▶ Villes > 100.000 habitants	Toulouse	20,29%	8,50%	28,79%	18,25%
	Perpignan	27,46%	8,22%	35,68%	18,73%
	Nîmes	31,05%	14,25%	45,30%	29,33%
	Montpellier	31,18%	11,25%	42,43%	22,49%
		↓	↓	↓	↓
	Perpignan	2^e rang	1^{er} rang	2^e rang	2^e rang
▶ Villes > 50.000 habitants	Albi	29,97%	12,65%	42,62%	15,95%
	Montauban	30%	9,35%	39,35%	13,65%
	Narbonne	28,34%	12,00%	40,34%	11,33%
▶ Villes < 50.000 habitants	Carcassonne	41,07%	12,10%	53,17%	15,94%
	Béziers	26,54%	12,27%	38,81%	19,53%
	Sète	44,33%	14,50%	58,83%	31,61%
	Foix	21,90%	11,79%	33,69%	12,89%
	Rodez	27,49%	9,74%	37,23%	16,38%
	Auch	43,63%	9,91%	53,54%	17,39%
	Cahors	38,06%	12,87%	50,93%	16,55%
	Tarbes	30,17%	10,20%	40,37%	21,78%

- Les exonérations et dégrèvements de la taxe d'habitation (TH)

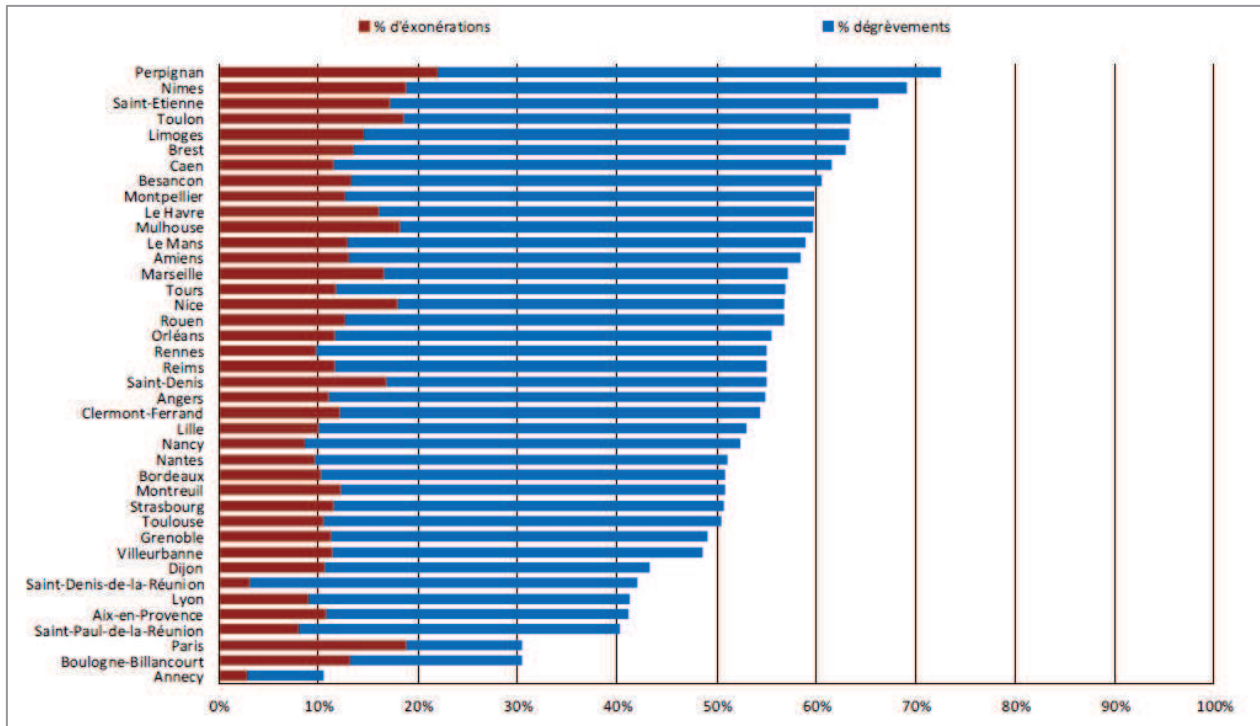
Ce volet met l'accent sur les disparités observées sur les territoires des villes de plus de 100 000 habitants en matière d'exonérations et de dégrèvements de la taxe d'habitation (TH). Les données présentées sont issues des états fiscaux 1386 bis TH de 2017 des villes de plus de 100 000 habitants⁽³⁾.

Les exonérations totales de TH sont accordées aux personnes remplissant certaines conditions notamment de ressources et d'occupation de leur logement. Sur le territoire des villes de plus de 100 000 habitants étudiées, la part des habitations exonérées dans le total des habitations imposées oscille entre 2,8 % pour Annecy et 22 % pour Perpignan, la valeur médiane s'établissant à 12 %. Cette proportion est particulièrement élevée à Mulhouse, Nîmes, Paris, Perpignan et Toulon avec des valeurs excédant les 18 %. A contrario, Annecy, Saint-Denis-de-la-Réunion et Saint-Paul-de-la-Réunion présentent les valeurs les plus basses, en deçà des 8 %.

Les dégrèvements (partiels et plafonnements) sont accordés aux personnes de conditions modestes répondant à certaines conditions, principalement de ressources. La proportion d'habitations dégrévées⁽⁴⁾ dans le total des habitations imposées s'échelonne entre 7,7 % pour Annecy et 53,1 % pour celle de Perpignan. La valeur médiane se situe pour sa part à 42,6 %. Annecy, Boulogne-Billancourt et Paris présentent les proportions les plus faibles, inférieures à 30 %. A l'inverse, Caen, Nîmes et Perpignan présentent les valeurs les plus élevées, supérieures à 50 %.

Le cumul des exonérations et dégrèvements met en évidence des disparités importantes entre villes, les proportions ainsi obtenues variant entre 10,5 % et 72,5 %, soit un rapport de près de 1 à 7.

PROPORTION DES EXONERATIONS, DEGREVEMENTS ET PLAFONNEMENTS DANS LE TOTAL DES LOCAUX IMPOSES



(Source : Forum pour la gestion des villes)

(3) Hors villes d'Argenteuil et Metz dont les états 1386 bis TH n'ont pas été réceptionnés.

(4) Dégrèvements partiels et plafonnements

L'Etat a décidé de supprimer la taxe d'habitation sur 3 ans et de compenser la perte de ressources pour les collectivités par le mécanisme du dégrèvement. Ce dispositif vient s'ajouter aux allègements de fiscalité déjà existants pour les ménages aux revenus modestes.

L'Etat se substitue ainsi aux contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 27 000 € (pour une personne seule) qui voient leurs cotisations baisser de 30 % dès 2018.

Sur Perpignan, 94 % des contribuables à la taxe d'habitation ont été concernés en 2018 par une mesure de dégrèvement ou d'exonération en raison de leurs ressources.

- Autres hypothèses :

Le budget primitif 2019 sera bâti en fonction des bases fiscales qui seront notifiées courant mars 2019 par les services fiscaux.

Les tarifs 2019 des services publics ont été adoptés lors du conseil municipal du 19/12/2018. Ils sont sans augmentation pour la plupart d'entre eux.

PARTIE IV - CONCLUSION

Malgré des indicateurs socio-économiques positionnant Perpignan parmi les grandes villes pauvres, la Ville a fait le choix de l'investissement pour rendre notre territoire attractif et pour améliorer la qualité de vie des Perpignanais. L'investissement par habitant est l'un des plus forts de France.

Aujourd'hui, cette stratégie porte ses fruits : Perpignan gagne de la population, des investisseurs privés accompagnent les investissements publics, contribuant ainsi à la création de richesses et d'emplois.

Beaucoup reste encore à faire dans les quartiers mais les partenariats financiers, qui se sont noués, permettent de disposer de moyens pour continuer à agir en maintenant les indicateurs financiers à leur bon niveau.

Perpignan réalise avec détermination son projet de territoire pour le rayonnement du cœur de la communauté urbaine. Les réalisations transforment progressivement la ville qui est désormais repérée comme une destination économique et touristique.

Grâce au choix résolument assumé de maîtrise de la dépense publique, la situation financière est parfaitement saine, ce qui permet d'investir plus sans augmenter la fiscalité depuis 2012 tout en baissant considérablement l'endettement.

En 2019, pour la 1^{ère} fois à Perpignan et en fonction des bases fiscales qui seront notifiées par l'Etat, une baisse du taux de foncier bâti pourrait être proposée au Conseil municipal du 27 mars 2019.

Cette stratégie financière se poursuivra pour l'intérêt de chaque Perpignanais.

Le maire



Jean-Marc Pujol

